

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

NATIONALITÉ ET IMMIGRATION (p. 2)

MM. François Guillaume, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

HÔPITAUX DE LA MARTINIQUE (p. 3)

MM. Pierre Petit, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

SUPPRESSION DU FONDS SOCIAL DES ASSEDIC (p. 4)

MM. Jean Tardito, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

OCTROI D'UNE ALLOCATION SPÉCIALE AUX SANS-EMPLOI (p. 5)

MM. Jean Pontier, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

INFRASTRUCTURES DE TGV (p. 5)

MM. Roland Carraz, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

STATUT DES POLICES MUNICIPALES (p. 6)

MM. Jean-Antoine Leonetti, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (p. 7)

MM. Alain Moyne-Bressand, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE (p. 8)

MM. Alain Barrau, Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES TRANSPORTS PUBLICS (p. 8)

MM. Jean-Jacques Filleul, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

APPLICATION DE LA DIRECTIVE NATURA 2000 (p. 9)

M. Stéphane Alaïze, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE FRANCE (p. 10)

MM. Dominique Baert, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

2. Entrée et séjour des étrangers en France et droit d'asile. – Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi (p. 10).

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 12)

MM. François Bayrou,
Georges Sarre,

Jean-Marc Ayrault,
Philippe Séguin,
André Gerin.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 19)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

3. Allocution de M. le président (p. 19).

Suspension et reprise de la séance (p. 20)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

4. Loi de finances pour 1998. – Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 20).

M. Christain Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

QUESTION PRÉALABLE (p. 23)

Question préalable de M. Jean-Louis Debré : MM. Henry Chabert, le secrétaire d'Etat, le rapporteur général. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 26)

MM. Jean-Pierre Kucheida,
Philippe Auberger,
Daniel Feurtet,
Roland Carraz,
Pierre Méhaignerie,
Jean-Michel Marchand,
Charles de Courson,
Claude Hoarau.

M. le secrétaire d'Etat.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 37).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, je vous indique dès à présent que, à la fin de ces questions il n'y aura pas de suspension de séance. Nous passerons immédiatement aux explications de vote et au vote sur le projet relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, puis je prononcerai une très brève allocution pour la fin de ce trimestre.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

NATIONALITÉ ET IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. François Guillaume. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. Bernard Derosier. Ils applaudissent l'extrême droite !

M. François Guillaume. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, si je n'ai pas pu, pour les raisons que vous savez, participer au débat sur la révision du code de la nationalité et de la loi sur l'immigration (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

Mme Odette Grzegorzulka. Vous ne nous avez pas manqué !

M. François Guillaume. ... j'ai eu l'avantage, en contrepartie, d'aller pendant deux mois à la rencontre de la population d'une circonscription de Lorraine assez représentative de la France profonde : elle est, en effet, géographiquement rurale et démographiquement urbaine.

Or tous ces gens de bon sens, rencontrés au hasard d'une campagne électorale, m'ont dit dans leur très grande majorité ne pas comprendre vos projets, dont l'un porte atteinte à l'identité française et dont l'autre assouplit dangereusement les conditions d'accès des étrangers à notre territoire et les procédures de régularisation des clandestins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ils le comprennent d'autant moins qu'à ces nouveaux venus, nous n'avons pas de travail à offrir, pas de logement à fournir, pas de réserve de la sécurité sociale à notre disposition pour les prendre en charge.

Mme Odette Grzegorzulka. Caricature !

M. Didier Boulaud. Saint Louis est de retour ! C'est une croisade !

M. François Guillaume. Pourtant, monsieur le Premier ministre, les Lorrains, pas plus que les autres Français, ne sont racistes ou xénophobes. Au cours du siècle qui s'achève, ils ont accueilli successivement des Italiens, des Polonais, des Yougoslaves, des Portugais avant que ne viennent les Africains. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

La première génération de ces immigrés s'est rapidement intégrée. À la seconde génération, leurs enfants se sont parfaitement assimilés, au point de se montrer plus fiers d'être Français que bien des Français de vieille souche.

M. Didier Boulaud. Où l'on voit poindre l'ombre de Le Pen !

M. François Guillaume. Monsieur le Premier ministre, un débat aussi déterminant pour l'avenir de notre société et de notre pays, débat que j'ai suivi avec attention depuis ma Lorraine (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ne peut pas se limiter à cet hémicycle.

Si les Français vous ont donné en juin dernier la majorité pour gouverner le pays,...

M. Didier Boulaud. Ils ont bien fait !

M. François Guillaume. ... ils ne vous ont pas donné un blanc-seing pour transformer la société française dans sa nature profonde. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ils veulent être consultés !

Etes-vous disposé, monsieur le Premier ministre, à leur donner la parole par la voie du référendum ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. François Guillaume. N'ayez pas peur d'un tel débat national. Notre peuple n'est pas ingrat. Nos compatriotes se souviennent que les ascendants de ces immigrés d'Afrique sont venus nombreux participer à notre défense puis à la libération de notre patrie.

M. Bernard Charles. La question !

M. Patrick Ollier. Elle est posée !

M. François Guillaume. Ils vous demandent, par mon intermédiaire, si, au-delà des traditionnelles politiques internationales de développement aux résultats décevants, vous avez un vrai projet,...

M. Didier Boulaud. Il se prend pour Sainte Bernadette !

M. François Guillaume. ... bien dans la vocation de la France, de rééquilibrage Nord-Sud,...

M. le président. Concluez, monsieur Guillaume !

M. François Guillaume. ... susceptible d'aider les immigrants potentiels à vivre dignement chez eux pour qu'ils ne viennent pas clandestinement chez nous ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Il se prend pour Bernadette Soubirou ! Il a entendu des voix !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. J'observe que M. Guillaume a peine à sortir de la campagne électorale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen, Vert et du groupe socialiste. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Au moins, il a gagné !

M. le ministre de l'intérieur. J'aurais dû dire qu'il prend l'hémicycle du Palais-Bourdon pour la campagne lorraine. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Nous avons eu l'occasion de débattre de ce projet de loi pendant treize jours, et je suis très heureux de voir qu'il a suivi la discussion de ce texte à la télévision. C'est très remarquable. Cela rend d'autant plus flatteur les résultats qu'il a obtenus. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Michel Ferrand. La parole au peuple !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. le ministre de l'intérieur. Son intervention montre très bien d'où vient l'impulsion qui voudrait, sur ce sujet que nous savons très passionnel, réveiller les vieux démons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La politique du Gouvernement a consisté d'abord à solder l'addition que vous nous avez laissée. (*Mêmes mouvements.*)

Plusieurs députés du groupe du rassemblement pour la république. Scandaleux !

M. Jean-Michel Ferrand. Vous n'êtes pas représentatif, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Les étrangers en situation irrégulière qui se sont fait connaître ne sont pas tombés du ciel. Ils étaient là à l'époque où M. Pasqua et M. Debré étaient ministres de l'intérieur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Les immigrants sont venus à partir de 1982 !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement a adopté un langage très différent du vôtre qui est celui de la raison. (« Non ! » et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Franck Borotra. Non, il a utilisé la langue de bois !

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues !

M. le ministre de l'intérieur. Il a demandé que l'on examine la situation de chacun d'entre eux.

M. Patrick Ollier. Il les régularise !

M. le ministre de l'intérieur. Je vais vous donner des résultats que je connais depuis peu. Les statistiques font apparaître que sur le nombre de ceux qui se sont fait connaître, soit environ 150 000 personnes, un peu plus de 10 000 se sont vu délivrer un titre de séjour à la fin du mois de novembre, un peu plus de 9 000 se sont vu refuser ce titre et 17 000 ont reçu des récépissés indiquant que leurs dossiers étaient incomplets.

Voilà le processus, et je vous l'ai déjà décrit à de nombreuses reprises (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), puisque vous m'interrogez chaque semaine sur ce sujet. Ce processus se poursuit dans la sérénité.

M. Patrick Ollier. Et les 120 000 qui restent, qu'en fait-on ?

M. Jean-Michel Ferrand. Eh oui, quoi ?

M. le président. Un peu de silence, monsieur Ferrand !

M. le ministre de l'intérieur. Quant au projet de loi dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure, il vise à stabiliser et, si possible, à intégrer les étrangers présents régulièrement sur notre sol.

M. Patrick Ollier. C'est faux ! Vous ouvrez les portes !

M. le ministre de l'intérieur. Il tend à faire en sorte que la France, qui est un pays naturellement ouvert au monde, le soit dans des conditions compatibles avec ses intérêts et qu'elle puisse maîtriser ses flux migratoires.

M. Patrick Ollier. Vous ouvrez la porte à tout le monde !

M. le ministre de l'intérieur. ... dans le respect des droits des immigrants. Voilà ce que le Gouvernement a voulu.

M. Jacques Myard. Baratin !

M. le ministre de l'intérieur. La politique que nous menons – d'ailleurs, M. le Premier ministre s'efforce aujourd'hui même de resserrer les liens avec les pays d'Afrique et continuera à le faire dans les jours qui viennent – qui tend à traiter le problème comme il doit l'être, c'est-à-dire comme un problème de solidarité entre le Nord et le Sud. Nous savons très bien que le problème des étrangers en situation irrégulière ne fait que traduire les déséquilibres du monde et ce sont ces déséquilibres que nous voulons corriger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

HÔPITAUX DE LA MARTINIQUE

M. le président. La parole et à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, les hôpitaux de la Martinique sont dans une situation catastrophique. Je citerai pêle-mêle l'hôpital psychiatrique de Colson, qui est un véritable mouiroir indigne de la nation française, l'hôpital du Lamentin ou l'hôpital du Lorrain.

M. Didier Boulaud. Qu'a fait la droite pendant quatre ans ?

M. Pierre Petit. Déjà les hôpitaux de la Martinique souffrent d'inégalités par rapport à ceux de la métropole, lesquelles sont aggravées par l'insularité et par l'isolement.

Ces inégalités se traduisent par une insuffisance de personnel, un manque de moyens pour l'humanisation des services et surtout la vétusté de certains hôpitaux qui attendent depuis quinze ans d'être rebâti.

Il en résulte que tous les malades vont à l'hôpital de La Meynard. Or cet afflux a conduit le service des urgences à se mettre en grève, laquelle dure depuis maintenant trois semaines. Ces gens-là n'en peuvent mais.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question à laquelle j'associe les autres parlementaires de la Martinique est la suivante : que comptez-vous faire pour que ces hôpitaux offrent un service public digne de ce nom ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, vous avez raison de souligner les conditions difficiles dans lesquelles travaillent les personnels des hôpitaux de la Martinique. Je dois d'ailleurs vous recevoir prochainement avec une délégation des parlementaires de cette région. Vous avez encore plus raison de dire que l'évolution nécessaire des hôpitaux de la Martinique est préoccupante qu'elle a été entravée ces dernières années par l'étouffement budgétaire que vous connaissez.

M. Didier Boulaud. Très juste ! La voilà, la réponse !

M. Charles Cova. Cela date d'il y a quinze ans et pas seulement d'il y a quatre ans !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Ma réponse sera très précise.

Hier, ont été publiées les dotations budgétaires des hôpitaux région par région. Pour 1998, le taux de la Martinique sera de 2,61 % sera de plus 0,59 % de réserve salariale, ce qui portera à 3,10 % l'effort que nous consentons en faveur des DOM et en général de la Martinique en particulier.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Je vous rappelle que la moyenne nationale est de 1,41 %.

M. Jean-Michel Dubernard. Mais l'égalité des soins, ce n'est pas cela !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. L'égalité des soins sera assurée, monsieur Dubernard, si des efforts supplémentaires sont consentis là où elle ne l'est pas, afin de permettre à la qualité des soins d'atteindre le niveau moyen que nous espérons.

S'agissant des urgences, les personnels travaillent en effet dans des conditions difficiles. Nous avons donc réservé pour le fonds de restructuration une somme importante. Nous attendons le projet de la Martinique qui, vous le savez, a été retardé par le préfet pour des raisons de « phasage » dans les appels d'offres des travaux. Ce projet devrait être examiné dans quelques semaines.

Il n'empêche, monsieur le député, que 40 millions supplémentaires seront alloués à votre région pour que les hôpitaux que vous avez cités – ceux de Colson, du Lor-

rain et du Lamentin – et qui sont dans une situation très difficile et indigne de notre pays, soient pris en charge. Je vous recevrai bientôt pour en parler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe communiste.

SUPPRESSION DU FONDS SOCIAL DES ASSEDIC

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité et à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

Un peu partout en France, de Toulouse à Caen, de Marseille à Bordeaux, des chômeurs et des RMIstes manifestent pour réclamer une allocation exceptionnelle de 3 000 francs pour Noël. Ce matin même, des milliers d'entre eux étaient rassemblés à Marseille, dans un département qui connaît le plus fort taux de chômage de notre pays.

Ce mouvement, d'une ampleur particulière, est dû à la suppression du fonds social des ASSEDIC décidée par l'UNEDIC en juillet dernier, à la suite d'un accord entre le patronat et la CFDT. Cette suppression a pris effet au 1^{er} octobre et on mesure aujourd'hui les conséquences.

Chômeurs et RMIstes occupent des locaux et se tournent vers nous pour faire entendre leur voix. Dans les Bouches-du-Rhône, la volonté de quelques-uns, notamment le conseil général et certaines communes, de participer à un fonds exceptionnel pour financer cette prime se heurte à des atermoiements que le désespoir des « laissés-pour-compte » de la croissance rend encore plus insupportable.

Face à cette situation, monsieur le ministre, quelles dispositions le Gouvernement est-il en mesure de prendre pour que la solidarité s'exerce, pour que l'UNEDIC revienne sur sa décision de suppression du fond social et pour que des tables rondes puissent se tenir dans les plus brefs délais autour des préfets, afin de créer un fonds spécifique pour répondre à cette demande à bien des égards justifiée ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, vous vous doutez combien nous sommes attentifs à cette situation et à ce mouvement très particulier des chômeurs tant à Marseille que dans d'autres endroits de France.

Vous avez raison de dire que ces manifestations posent plusieurs questions dont celle de la suppression du fonds social. Toutefois, je dois à la vérité de signaler que cette suppression résulte d'une décision qui a été prise par les partenaires sociaux, et que, en cette affaire, le Gouvernement n'est qu'un observateur. Je dois également indiquer que, avant la suppression de ce fonds social, le minimum versé aux chômeurs avait été porté de 2 800 francs à 3 100 francs, cette augmentation de 300 francs devant, d'une certaine façon, servir à pallier – en tout cas, ce fut l'explication donnée – la suppression du fonds social des ASSEDIC. J'ajoute que l'allocation versée était en général de l'ordre de 1 500 francs et était à la discrétion des agences locales des ASSEDIC.

Que peut-on faire ? Il faut être attentif aux demandes et espérer que cela s'arrangera.

Pour sa part, l'Etat s'efforce de répondre à la situation en s'attachant à vaincre le chômage et en proposant des mesures telles que les 500 000 emplois-solidarité prévus pour 1998, les 170 000 emplois solidifiés et les 30 000 emplois consolidés.

Que faite d'autre ? Nous comprenons ce conflit mais tout dépend des partenaires sociaux, même si la prime de fin d'année, qui a été parfois versée, mais à un taux plus réduit que vous ne le dites, a traduit un effort de générosité et a été bienvenue pour ceux qui connaissent des problèmes de fin d'année. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

OCTROI D'UNE ALLOCATION SPÉCIALE AUX SANS-EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Jean Pontier.

M. Jean Pontier. Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, je parlerai moi aussi des démunis et des exclus, et je crois que, en cette fin d'année, il ne sera pas superflu d'en parler deux fois dans cet hémicycle. Mais ma question ne sera pas formulée tout à fait comme celle de notre collègue communiste.

Les fêtes de fin d'année vont arriver et tout le monde les prépare. Le Parlement va se séparer, les écoles, les administrations et bon nombre d'entreprises vont prendre des congés. Mais les réjouissances des uns ne peuvent faire oublier la détresse des autres. L'opulence de certains non plus que le dévouement des bénévoles et l'engagement des associations humanitaires ne contribuera pas à faire reculer la précarité de ceux que l'on nomme les « exclus ».

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous suggère d'envisager en faveur des sans-emploi, même si cette mesure n'a pas de fondement légal, l'octroi d'une allocation forfaitaire et uniforme dont le montant et la procédure d'attribution pourraient être débattus dans les préfectures avec les représentants des conseils généraux et des ASSEDIC.

Il y a déjà un précédent et la demande est forte car elle est fonction de l'espérance ; il y a même eu, rapporte la presse, des occupations d'ASSEDIC. Au-delà de l'empathie, en cette époque si symbolique, je forme des vœux pour que la nation puisse rapidement témoigner sa réelle solidarité à nos compatriotes les plus démunis, et je crois d'ailleurs deviner que l'ensemble des parlementaires ne manqueront pas de participer à cet élan de solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, je viens de répondre à une question très voisine.

Vous avez souligné les efforts de la solidarité privée et vous avez raison. Chacun de nous, j'en suis sûr, y participe. Mais vous avez aussi proposé un effort national que le budget de l'Etat ne pourrait supporter. Je répète à nouveau que les 3 000 francs demandés n'ont jamais été attribués comme prime de Noël. Il s'est agi d'une augmentation du plancher, qui est passé de 2 800 francs à 3 100 francs à la fin de 1996, et d'une répartition des

crédits restants du fonds social. L'Etat mentirait s'il s'engageait à faire autre chose, alors que la solution de ce problème relève de la liberté des partenaires sociaux.

Cela dit, le Gouvernement déposera au printemps sur le bureau de l'Assemblée un projet contre l'exclusion sociale. Je citerai également les 500 000 contrats emplois solidarité que j'ai déjà mentionnés, les 30 000 emplois consolidés, les 160 000 stages de formation et les 200 000 contrats initiative emploi, que nous proposerons en priorité, en 1998, aux exclus, aux chômeurs de longue durée et aux RMistes.

J'ajoute que le Gouvernement a décidé de revaloriser l'allocation spécifique de solidarité en 1998. L'appel à la solidarité sera certainement entendu par chacun, mais, en ce qui concerne les ASSEDIC, dont l'action relève des partenaires sociaux, il ne pourra être entendu par l'Etat, qui pourra seulement marquer sa grande compassion.

INFRASTRUCTURES DE TGV

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre des transports, je reviendrai sur un sujet important, évoqué hier par le Premier ministre, lequel a parlé du TGV Est et du TGV Rhin-Rhône, et qui a également fait l'objet des débats du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire de lundi. Il s'agit de la politique de l'Etat en ce qui concerne les grandes infrastructures nationales, et en particulier les infrastructures ferroviaires.

J'estime qu'il faut maintenir un cadre national pour cette politique. Chacun peut mesurer son importance en termes d'emplois, de construction de l'avenir et de facteur de développement ; elle doit rester de la compétence de l'Etat. Nous sommes en effet tous convaincus que la nation française n'aurait pas le visage qu'elle présente aujourd'hui si, au cours des siècles, l'Etat, dans sa continuité – d'abord l'Etat monarchique puis l'Etat républicain –, n'avait pris l'initiative de mener à bien de grandes politiques d'équipements publics.

S'agissant des infrastructures ferroviaires, j'estime que la France n'investit pas suffisamment dans les TGV.

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Roland Carraz. Vous avez, lors de la préparation du projet de loi de finances, obtenu un doublement de ces crédits. Nous investirons en 1998 1,5 milliard de francs. Cette somme me semble insuffisante et il faut aller plus loin. Nous investissons 17 milliards pour les autoroutes et 10 milliards pour les routes ; le rail doit donc obtenir des moyens supplémentaires.

M. le président. Veuillez poser votre question.

M. Roland Carraz. Premièrement, monsieur le ministre, pouvez-vous veiller à ce que, dans la mesure du possible, des crédits supplémentaires soient rapidement dégagés pour permettre une accélération des programmes nationaux de trains à grande vitesse car ces programmes sont en concurrence.

En second lieu, je vous demande de sortir de la problématique concurrentielle tout à fait stérile entre le TGV Est et le TGV Rhin-Rhône. Il faut réaliser ces deux TGV, pour des raisons différentes, avec un calendrier harmonisé.

Enfin, pour le TGV Rhin-Rhône, dont vous connaissez l'importance, n'oubliez pas qu'il s'agit d'un ensemble comportant trois branches : une branche est entre Mulhouse et Dijon, une branche ouest entre Aizy et Dijon et une branche sud vers Lyon.

M. le président. Concluez, s'il vous plaît !

M. Roland Carraz. Il faut très rapidement engager les études préalables à la DUP sur la totalité du tracé Mulhouse-Dijon et engager sans tarder les études sur la branche est et sur la branche sud.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour une courte réponse.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, ma réponse sera donc courte, mais vos questions ont été nombreuses !

M. Philippe Auberger. Et pas formulées à très grande vitesse !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. La politique des transports du Gouvernement consiste à aller non pas vers une concurrence effrénée mais vers une complémentarité entre les modes de transport. Cette volonté a déjà commencé à se traduire dans les faits, même s'il est vrai qu'il reste beaucoup à faire. Prévus pour le premier semestre de 1998, la discussion du projet de loi destiné à réviser la loi d'orientation, d'aménagement et de développement du territoire permettra d'avancer en ce sens ; la représentation nationale sera donc associée et participera ainsi au processus d'élaboration des schémas des services collectifs.

Concernant plus particulièrement les liaisons ferroviaires à grande vitesse, j'ai déjà eu l'occasion de dire ici-même qu'il en restait encore 1 200 kilomètres à réaliser pour faire ce qui est inscrit au schéma national. Cependant, alors qu'environ 200 milliards de francs sont nécessaires pour les réaliser, je dois vous dire, sans vouloir polémiquer, que, lorsque je suis arrivé au ministère, je n'ai trouvé que 500 millions de francs pour réaliser tout ce programme.

M. Didier Boulaud. Que peut-on faire avec ça ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Avec des crédits aussi faibles, il faudrait beaucoup de temps pour réaliser ces 1 200 kilomètres !

M. Didier Boulaud. Où est l'argent ? Qu'en ont-ils fait ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Cette année, les crédits des lignes à grande vitesse ont doublé, et vous l'avez souligné, monsieur le député. Nous allons ainsi poursuivre les travaux nécessaires à l'achèvement du TGV Méditerranée. Nous ne nous contentons pas de simples effets d'annonce.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Il faut au contraire faire en sorte que le financement et le phasage des travaux correspondants soient effectivement programmés et réalisés. Il s'agit non pas de faire des coups d'éclat, mais de montrer la volonté du Gouvernement de réaliser des équipements.

Le Gouvernement a déjà annoncé sa volonté de réaliser le TGV-Est et je comprends votre impatience comme celle des parlementaires des régions concernées à l'égard du TGV Rhin-Rhône, qui vous tient particulièrement à cœur. Mais, comme je le disais à l'instant, le Gouvernement a la volonté de n'annoncer les choses qu'à partir des éléments concrets de réalisation dont il dispose.

Le Premier ministre a annoncé qu'une réunion interministérielle se tiendrait dans les toutes prochaines semaines, en janvier, pour annoncer officiellement les décisions du Gouvernement concernant le TGV Rhin-Rhône ou le TGV-Est.

Les études d'avant-projet sommaire du TGV Rhin-Rhône viennent de m'être remises et sont en cours d'examen. Interviendront ensuite dans la procédure les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et les études de tracé. Le Gouvernement souhaite que les élus des régions concernées se mettent d'accord. C'est aussi de cela qu'il sera question lors de la réunion interministérielle dont je viens de parler. Je ne doute pas qu'il en sortira des éléments de réponse positifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

STATUT DES POLICES MUNICIPALES

M. le président. La parole est à M. Jean-Antoine Léonetti.

M. Jean-Antoine Léonetti. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. (« *Encore !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

La presse s'est récemment fait l'écho d'un projet de statut des policiers municipaux. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.) La police municipale serait désarmée et interdite de sorties de nuit.

M. Arthur Dehaine. C'est une erreur grave !

M. Jean-Antoine Léonetti. Ce n'était qu'un projet mais les propos du ministre allaient dans le même sens. Le statut était plus proche de celui des gardes champêtres que de celui des policiers et, en réponse à l'un de nos collègues, la semaine dernière, vous avez indiqué, monsieur le ministre, avec une pointe d'ironie et de mépris, qu'il était inutile d'être armé pour ramasser les chiens perdus !

M. Patrice Martin-Lalande. C'est scandaleux !

M. Jean-Antoine Léonetti. Les protestations émanaient de maires et d'élus de droite, mais ils étaient suspects d'organiser des gardes prétorienne ou des milices privées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Et l'extrême droite !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vitrolles !

M. Jean-Antoine Léonetti. Avant de parler de Vitrolles, écoutez les maires de Strasbourg et d'Aix-en-Provence qui ne peuvent pas être suspectés d'organiser des gardes prétorienne, puisqu'ils sont socialistes ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. Jean-Antoine Léonetti. J'ai senti dans votre ton un léger changement, et au mépris a succédé la mesure, au dogmatisme le pragmatisme. Vous avez dit que, en collaboration avec la police nationale, la police municipale pouvait contribuer à maintenir l'ordre public. Vous avez également précisé que, dans le cadre de contrats d'objectifs, les maires et les préfets pouvaient convenir que, en certains points du territoire, la police municipale serait armée, pourrait effectuer des sorties de nuit et serait étroitement associée à la police nationale.

Encore un effort, monsieur le ministre. Pouvez-vous nous dire si, oui ou non, pour que soit assuré l'ordre républicain auquel nos citoyens sont légitimement atta-

chés et auquel ils ont droit, vous allez associer ponctuellement, dans le cadre d'objectifs républicains, l'État et les mairies, pour que les polices municipales, armées et pouvant effectuer des sorties de nuit, contribuent au maintien de la sécurité dans nos villes? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, un mensonge mille fois répété ne fait pas une vérité! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Vous êtes un orfèvre!

M. le ministre de l'intérieur. Un journal du matin a publié un avant-projet qui, en l'état actuel des choses, n'a pas encore été soumis au conseil de sécurité intérieur ni à une concertation interministérielle. Je n'apprendrai rien à personne en disant que le phénomène des polices municipales s'est beaucoup développé depuis une dizaine d'années. Les effectifs de ces polices sont passés de 6 000 à 12 000...

M. Philippe Auberger. C'était indispensable!

M. le ministre de l'intérieur. ... et j'en reconnais d'autant plus l'utilité que j'en ai moi-même créé une! (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Plus de la moitié de ces polices municipales ont un effectif d'une seule personne, les deux tiers un effectif de moins de cinq personnes, et que seules quatre polices municipales ont un effectif de plus de cent policiers municipaux. Cela vous permet de prendre la mesure du problème.

M. Gilbert Meyer. Le problème n'est pas là!

M. le ministre de l'intérieur. Trois de mes prédécesseurs – MM. Quilès, Pasqua et Debré – ont élaboré des projets de loi pour encadrer ce phénomène et faire en sorte que la sécurité puisse être assurée dans des conditions égales sur l'ensemble du territoire national. Je n'ai pas d'autre préoccupation.

Je constate qu'un certain nombre de bouteillons circulent: je voudrais désarmer les polices municipales, les empêcher de travailler de nuit... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

J'en reviens à ce que je vous disais pour commencer: un mensonge mille fois répété ne fait pas une vérité! (« Vous vous répétez », sur les mêmes bancs.) Quiconque prendra le soin d'examiner le document de travail auquel j'ai fait allusion verra que le travail de nuit est permis dans le cadre de règlements de coordination avec la police nationale, approuvé par le maire, le préfet et le procureur de la République (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Gilbert Meyer. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit!

M. le ministre de l'intérieur. ... ce qui est exactement le contraire de ce que, de bonne foi, je n'en doute pas, vous avez cru.

De la même manière, j'ai toujours considéré que l'armement devait être proportionné aux missions. Les missions des polices municipales n'étant pas celles de la police nationale, j'ai donc envisagé que leur armement soit essentiellement défensif.

En tout état de cause, après que le conseil de sécurité intérieure se sera prononcé, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale sera saisi, et je saisirai également l'Association des maires de France, le Conseil d'État donnera son avis, le conseil des ministres entérinera ou n'entérinera pas et l'Assemblée se prononcera. Quoi de plus démocratique? Et qui peut contester qu'il soit nécessaire d'établir un cadre de cohérence pour éviter des dérapages comme ceux dont nous avons été témoins, il y a quelques semaines, dans une ville du Sud-Est que je ne veux pas nommer, où quelques policiers municipaux sont allés tabasser des routiers en grève? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen, Vert. – Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Alain Moyné-Bressand.

M. Alain Moyné-Bressand. Ma question s'adresse à Mme le ministre du travail. Madame le ministre, vous avez présenté au conseil des ministres le projet de loi sur la réduction du temps de travail à trente-cinq heures.

Chef d'entreprise, je tiens à vous dire qu'il s'agit là d'un projet dangereux pour notre pays. En imposant des charges et des contraintes supplémentaires à nos entreprises, il affaiblira notre économie.

Contrairement à ce qu'espère le Gouvernement, le partage autoritaire – je dis bien autoritaire – du travail contribuera à détruire des emplois et non à en créer.

Les emplois ne sont pas à partager, ils sont à inventer. Nulle part dans le monde cette solution n'a été décidée ni même envisagée pour réduire le chômage. Pensez-vous avoir raison contre le monde entier?

Par ailleurs, savez-vous que 80 % des chefs d'entreprise sont hostiles à votre projet et que près de 70 % des Français n'en attendent rien pour leur emploi?

En revanche, ils souhaitent plus de souplesse dans l'organisation du temps de travail. Pour s'en sortir, d'après-vous, il faut travailler moins! Diriez-vous cela à vos enfants?

Comme Mme le ministre n'est pas là, c'est certainement M. Dondoux qui répondra à ma question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'État à la santé. Monsieur le député, vous avez parlé à la fois comme membre de la représentation nationale et comme chef d'entreprise. Certains de vos collègues chefs d'entreprise ont d'ores et déjà commencé les négociations sur les 35 heures qui, je le répète – vous le savez, cela a été dit ici très souvent – ne constituent en rien un carcan. (« Il y aura une loi! »

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Non, monsieur le député, la réforme ne sera pas auto-ritaire. (*Protestations sur les mêmes bancs.*) Au contraire, les mesures que nous proposerons lorsque la loi sera votée seront réexaminées au cours du second semestre de l'année 1999.

Oui, il faut créer des emplois, mais vous n'avez pas la recette. Le moins que l'on puisse dire, c'est que celles qui ont été employées jusqu'à présent n'ont pas été des succès. Permettez-nous d'employer une recette encore inédite et d'en juger lorsqu'il sera temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

Je voudrais prolonger l'excellente question sur le sommet de Luxembourg II posée hier par notre collègue Béatrice Marre, à laquelle M. le Premier ministre a fait une excellente réponse.

Le Premier ministre nous a indiqué le bilan que la France pouvait attendre de ce sommet : une modification institutionnelle européenne avant l'élargissement qui fait l'objet d'un consensus au sein de la représentation nationale, la mise en place d'un conseil de l'euro et un processus permettant l'élargissement de l'Union européenne.

Monsieur le ministre, je voudrais au nom du groupe socialiste revenir sur ce dernier point, car nous sommes particulièrement attachés à ce que cette négociation, qui commencera en 1998, ne se fasse ni au détriment de la politique agricole commune, ni au détriment des fonds structurels européens. Nous avons déjà obtenu des assurances du ministre de l'agriculture sur ce sujet lors d'une précédente question d'actualité, mais il est important, après Luxembourg II, que vous fassiez à nouveau le point sur cette question. Oui à l'élargissement, mais pas dans n'importe quelles conditions pour nos régions et pour l'agriculture française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Didier Boulaud. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. En effet, monsieur le député, cette question était l'une des plus délicates posées au cours de ce sommet de Luxembourg. La France voulait une cohérence entre l'élargissement et la recherche d'un cadre financier. D'autres refusaient cette cohérence. C'était notamment le cas de l'Espagne et du Portugal qui craignaient pour l'existence des fonds de cohésion. Le Président de la République et le Premier ministre se sont battus ensemble pour cette cohérence et le résultat est à peu près satisfaisant. Nous avons en effet obtenu de haute lutte qu'il y ait un cadre financier, certes minimal, mais qui soit une référence solide. L'impératif de discipline budgétaire notamment est réaffirmé par la présidence du Conseil européen. Certes, il n'est pas fait explicitement

référence à la décision « Ressources propres », mais on sait que si elle n'est pas modifiée à l'unanimité, elle est confirmée et avec elle l'existence du plafond de 1,27 % qui est très important.

S'agissant de la politique agricole commune, ce ne fut pas non plus facile, mais la France a là encore obtenu des garanties minimales. Première de ces garanties : le Conseil européen affirme la nécessité de l'existence d'un modèle agricole européen fondé sur l'exploitation agricole, et c'est fondamental. Deuxième garantie : il confirme la ligne directrice agricole. Et c'est absolument essentiel. Enfin, troisième garantie : il dit que la réforme de la PAC devra être approfondie dans le sens de la réforme de 1992, en y intégrant le problème des cultures méditerranéennes. J'ai donc la conviction que les garanties minimales qu'attendaient nos agriculteurs et les populations rurales ont été obtenues. C'est sur ces bases que, dès janvier, le ministre de l'agriculture continuera les négociations telles qu'elles se sont déroulées dans le cadre du conseil Agricuture, négociations auxquelles d'ailleurs le Président de la République n'a cessé de se référer pendant les deux jours du conseil de Luxembourg.

En outre, nous souhaitons que soit affirmé, comme vous le demandiez, que l'élargissement était maîtrisé, c'est pourquoi nous demandons une double programmation et une double évaluation : les dépenses à quinze, d'une part, et les dépenses consenties pour l'élargissement, d'autre part. Nous l'avons obtenu.

Enfin, il y a un point que l'on peut évaluer de différentes façons, celui des dépenses structurelles. Le Conseil européen a préféré ne pas statuer. Cela signifie en pratique que nous avons toute liberté pour négocier à partir des propositions de la Commission et en fonction des intérêts français. Soyez sûr que c'est ce que nous ferons dans tous ces domaines car, comme vous, nous pensons qu'il faut faire l'élargissement, oui, mais un élargissement maîtrisé, cohérent, qui ne conduise pas à une dilution des politiques européennes et des intérêts français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, lors du dernier Conseil des ministres, celui du 10 décembre 1997, le Gouvernement a adopté le projet de loi sur la réduction du temps de travail, en vue de mettre en œuvre les trente-cinq heures. Aujourd'hui, beaucoup de salariés et de chefs d'entreprise qui ne font pas d'idéologie libérale, mais du social et de l'économie (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) se félicitent de cette décision.

M. Jean-Paul Charié. Ils s'inquiètent !

M. Jean-Jacques Filleul. La loi s'appliquera à la plupart des entreprises françaises. Pourtant des interrogations subsistent quant à son application dans le secteur des transports collectifs.

Comment comptez-vous, monsieur le ministre, mettre en place la réduction du temps de travail vers les trente-cinq heures dans les entreprises publiques de transport

afin de lier réduction du temps de travail et efficacité du service public ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez raison de dire que le Gouvernement a adopté une position de clarté, puisqu'il propose de modifier le code du travail dans sa partie concernant la durée du travail. L'Assemblée nationale aura à débattre au premier trimestre 1998 de la réduction de la durée du travail.

Vous avez raison de souligner que les entreprises publiques de transport ne sont pas concernées par le code du travail puisqu'elles sont régies par des lois spécifiques. Je pense à la SNCF, à la RATP et aux entreprises transports urbains.

Pour ce qui est de la SNCF et de la RATP, il faudra travailler de manière spécifique puisque nous sommes dans le cadre d'entreprises publiques qui reçoivent des financements de l'Etat. La démarche générale du Gouvernement s'inscrit véritablement dans la perspective de la réduction de la durée du travail à 35 heures. Les directions d'entreprise, les organisations syndicales et les partenaires sociaux procèdent actuellement à un état des lieux, à partir duquel s'engageront les négociations.

Pour ce qui est des transports urbains, nous avons été amenés à examiner une situation qui nous a été léguée. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) En effet, dans plusieurs villes de France, la loi Robien avait été soumise à discussion et acceptée, y compris par les représentants locaux de l'Etat, comme une perspective proposée aux salariés et aux transporteurs. Cependant, par circulaire, le précédent gouvernement a refusé la possibilité d'utiliser la loi Robien dans le secteur des transports urbains.

Que propose le gouvernement actuel ? Eh bien d'abord d'inclure les entreprises de transports urbains dans les entreprises devant aller vers les trente-cinq heures. Le Gouvernement a décidé qu'elles pourraient elles aussi bénéficier des aides pour que cette réduction de la durée du travail se fasse dans les meilleures conditions. En deux mots, nous voulons être le Gouvernement de la parole donnée, et non pas de la parole qu'on retire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

APPLICATION DE LA DIRECTIVE NATURA 2000

M. le président. La parole est à M. Stéphane Alaïze.

M. Stéphane Alaïze. Madame le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ma question concerne la directive Natura 2000, dont l'application prochaine sur le territoire national a suscité de nombreuses et légitimes réactions d'inquiétude.

M. Gilbert Meyer. C'est normal !

M. Stéphane Alaïze. Il fallait sortir au plus vite de l'usage politicien qu'en a fait par le précédent gouvernement (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de*

l'Union pour la démocratie française) pour qu'elle trouve enfin sa pleine expression. En effet, à sa mauvaise volonté européenne, le gouvernement de l'époque a ajouté la récupération politique éhontée des forces de contestation aveugles qui se sont liguées contre ce texte, pour des raisons totalement étrangères au problème qu'il soulevait. (*Mêmes mouvements.*) Le risque était grand de voir la France montrée du doigt par la Commission européenne et le monde rural berné.

Avec détermination et lucidité, vous avez su sortir le débat du mauvais terrain sur lequel la droite l'avait installé en substituant à une démarche réactionnaire et démagogique (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), une procédure démocratique et ouverte à l'ensemble des acteurs du monde rural, jusqu'ici totalement tenus à l'écart des débats pour lesquels leur participation était pourtant indispensable. (*Mêmes mouvements.*)

Grâce à votre action, des discussions collégiales ont pu se dérouler sur le terrain et des groupes de travail se sont créés (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) pour éclaircir certaines des dispositions du texte. L'un de ces groupes avait pour mission d'aider à la définition de la notion de perturbation, dont les implications, à défaut d'appréhension rigoureuse, auraient pu donner lieu aux interprétations les plus extravagantes. Madame la ministre, ce groupe de travail vient de vous remettre le résultat de ses réflexions. Pouvez-vous nous donner le contenu des propositions formulées au titre de cette notion et nous indiquer les conséquences pratiques à en attendre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Meyer. Zéro ! Nul !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous l'avez souligné : il suffisait de reprendre la concertation, de répondre aux questions légitimes de ceux qui étaient inquiets de la mise en œuvre de la directive Natura 2000 pour que la plus grande partie des préventions et des inquiétudes fonde comme neige au soleil. (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous avons mis en place un comité national de suivi élargi aux gestionnaires d'espaces naturels, aux élus locaux, aux divers usagers des milieux. Ce comité travaille depuis l'été. Il s'est interrogé notamment, par le biais de deux groupes de travail, d'une part sur la notion de perturbation, d'autre part sur la notion de détérioration des milieux. Le groupe de travail sur la perturbation a d'ores et déjà rendu ses conclusions. Je vous ferai bien sûr parvenir le contenu de son rapport qui sera rendu public. Il permet, espèce par espèce, espace par espace, de détailler les comportements susceptibles de nuire au maintien des espèces et des espaces protégés.

Au-delà de ce travail, nous avons engagé un autre chantier, celui de l'élaboration des cahiers d'objectifs qui nous permettront de rassurer les usagers des milieux sur les modalités de gestion future de ces sites. Dans l'écrasante majorité des cas en effet, il suffira de maintenir les pratiques culturelles et les usages établis depuis longtemps sur ces sites pour sauvegarder durablement les espèces que nous souhaitons protéger.

M. Gilbert Meyer. Ce n'est pas Natura 2000, c'est Démagogie 2000 !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Dores et déjà, une première liste de 535 sites – c'est considérable! – a été transmise à la Commission. De ce fait, la France n'est plus la lanterne rouge européenne en matière de protection de sa biodiversité. Je m'en félicite et je remercie tous ceux qui, sur le terrain, y ont contribué. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. Monsieur le président, avant de poser ma question, et puisque je suis le dernier orateur à m'exprimer dans ce qui est pour elle la première séance de questions d'actualité, permettez-moi de saluer, au nom de l'ensemble des députés, je pense, la présence de la première femme huissier de l'Assemblée nationale. Madame, bienvenue à nos côtés! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le ministre, la presse s'en est fait l'écho: le conseil général de la Banque de France est convoqué le 18 décembre, c'est-à-dire la veille même de la suspension de nos travaux parlementaires. Viennent d'être inscrites à son ordre du jour des propositions de délocalisation de deux succursales parisiennes et surtout de fermeture de quatre-vingt-dix caisses de succursales de la Banque de France, ce qui représente une succursale sur deux en province.

Déjà, le législateur de 1993, en interdisant l'ouverture de comptes à la clientèle, avait retiré un pan d'activité à ces succursales. La suppression d'un si grand nombre de caisses en enlèverait un autre et pourrait préparer des lendemains plus difficiles et définitifs pour d'autres métiers aussi fondamentaux que le traitement du surendettement et l'action à l'égard des entreprises.

Monsieur le ministre, ni les personnels ni les parlementaires, sur tous les bancs de cette assemblée, j'en suis certain, ne comprennent un projet dont la conséquence serait d'affaiblir la présence de nos services publics sur notre territoire, et cela alors même que le bénéfice de 1997 est d'ores et déjà annoncé en quasi-doublement.

Devant la commission des finances, reflétant les inquiétudes de toutes tendances, notre respecté président, Henri Emmanuelli (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), avait clairement dit que ce projet n'avait pas l'accord de la représentation nationale.

Ma question est donc simple: au vu des préoccupations d'aménagement du territoire et de la gestion d'une entreprise publique, ce projet d'ampleur a-t-il l'accord du Gouvernement? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, il est normal que la banque centrale, comme toute entreprise, ait la

possibilité de réorganiser son activité. (*Murmures sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Toutefois, le Gouvernement a trois préoccupations en la matière. Vous les avez évoquées: l'emploi, l'aménagement du territoire et le service public.

Lorsque j'ai vu que cette question était inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil général de la banque, qui se tiendra le 18 décembre prochain, c'est-à-dire demain, j'ai écrit au gouverneur de la banque centrale. Je lui ai indiqué que le Gouvernement pouvait comprendre que l'activité de certaines succursales soit réduite s'il n'y avait plus la masse de travail nécessaire, mais qu'il souhaitait qu'aucune succursale ne soit fermée...

M. Bernard Charles. Très bien!

M. Robert Pandraud. Démagogie! Cela ne sert à rien!

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et que, par ailleurs, la réduction d'activité s'effectue à un rythme suffisamment lent pour que tout licenciement soit exclu.

J'ai ajouté qu'il y avait là matière à une discussion assez longue avec les partenaires sociaux jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé sur les modalités de cette évolution. La question sera donc évoquée au conseil général qui se tiendra demain, mais aucune décision ne sera prise sur le fond. La discussion avec les partenaires sociaux va s'engager, notamment sur les services de caisse de ces succursales. Et au vu de cet éclairage social, la banque décidera de la façon d'organiser son évolution dans le cadre que je viens de vous indiquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET DROIT D'ASILE

Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (nos 327, 451, 483).

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

Je vais d'abord donner la parole au représentant du Gouvernement, ensuite nous entendrons les explications de vote, rapides, de chacun des porte-parole des groupes.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au terme d'un débat de cent heures, l'Assemblée nationale a adopté les trente-neuf articles du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

Ce projet de loi, nos concitoyens ne s'y sont pas trompés, reste un projet équilibré et juste (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste*), amendé de manière utile, constructive et responsable.

Je tiens à rendre tout particulièrement hommage à la commission des lois et à sa présidente, Mme Catherine Tasca, au rapporteur, M. Gérard Gouzes, et au rapporteur pour avis, M. Le Déaut. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Le projet de loi reconnaît pleinement le droit de vivre en famille.

Il consacre le droit d'asile dans la tradition de notre République.

Il supprime un grand nombre de formalités tracassières et inutiles, déstabilisatrices pour les étrangers établis en situation régulière.

Il renforce les moyens de lutter contre l'immigration illégale.

Il pénalise enfin plus lourdement les filières de trafic de main-d'œuvre, forme moderne de l'esclavagisme.

Il répond ainsi pleinement aux trois objectifs que le Gouvernement s'était fixés.

Premièrement, stabiliser et intégrer, s'ils le veulent, les étrangers en situation régulière.

Deuxièmement, assurer le rayonnement de la France, en maintenant son ouverture au monde dans des conditions compatibles avec ses intérêts.

Troisièmement, permettre la maîtrise efficace des flux migratoires dans le respect des droits des étrangers, quelle que soit leur situation.

Ce projet de loi répond, je le crois aussi, aux attentes de l'immense majorité de nos compatriotes. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ceux-ci, en effet, restent attachés à une conception ouverte de la nation. Malgré la crise économique, malgré le chômage, ils se refusent, dans leur grande majorité, à transformer un problème social en problème ethnique. Nos compatriotes restent fidèles à la tradition d'hospitalité de notre pays, notamment vis-à-vis de ceux qui sont persécutés en raison de leur action en faveur de la liberté.

M. Jean-Pierre Michel. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Nos concitoyens veulent aussi que des règles précises soient définies pour assurer la maîtrise des flux migratoires. Ils ne se laissent pas gagner par la peur que certains cherchent à susciter à force de caricatures et d'amalgames. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Mes commentaires seront brefs. Le Gouvernement avait hérité d'une situation dégradée (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) du fait de la politique gesticulatoire et électoraliste de l'ancien gouvernement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Provocation !

M. Franck Borotra. Regardez ce que vous nous aviez laissé avant !

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames et messieurs les députés, croyez-vous que ce soit par hasard que les haches et les véris rencontrent les caméras de télévision devant la porte d'une église, la porte de devant, alors que les portes latérales sont ouvertes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Est-ce par hasard que M. Debré a présenté son projet de loi avec son article 1^{er} délibérément provocateur ?

Ne s'agissait-il pas de créer les conditions les plus propices à une dissolution dont on sait ce qu'a été le résultat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le suffrage universel a tranché.

Le Gouvernement a tenu un langage équilibré, le langage de la raison. (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Certes, l'hémicycle a entendu aussi s'exprimer, sur ce sujet délicat, le langage des passions, j'allais dire des passions françaises, peut-être trop françaises.

M. Patrick Ollier. A chacun sa passion !

M. le ministre de l'intérieur. Les vieux démons ont trop souvent resurgi dans nos débats. Je veux croire que les propos de certains orateurs, presque toujours les mêmes et très répétitifs,...

M. Thierry Mariani. Moins que les vôtres !

M. le ministre de l'intérieur. ... ont surtout traduit la crise d'identité de l'opposition. Il faut bien se raccrocher à quelque chose ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. On sait bien qu'il n'y a pas de crise d'identité dans la majorité...

M. le ministre de l'intérieur. Je vous le dis franchement, ces propos me paraissent traduire une dérive préoccupante, loin de la conception républicaine de la nation. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arnaud Lepercq. Nous sommes des démocrates et des républicains : nous voulons un référendum !

M. le ministre de l'intérieur. Je sais qu'il existe des républicains à droite. Je regrette qu'ils n'aient vraiment pas été nombreux à s'exprimer dans cette assemblée. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. C'est inadmissible ! Provocateur !

M. le ministre de l'intérieur. Car j'ai entendu aussi l'avis responsable du Haut Conseil à l'intégration, par exemple, présidé par Mme Veil.

M. Patrick Ollier. Amalgame !

M. le ministre de l'intérieur. Et j'ai entendu aussi, je dois le dire, le silence de certains...

M. Thierry Mariani. Socialistes !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui avait son poids.

Le Gouvernement a tout fait pour empêcher la dérive qui s'est exprimée dans ce débat. Nous la combattons énergiquement chaque fois qu'elle se manifestera ici ou là dans le pays.

M. Franck Borotra. Comme il y va !

M. le ministre de l'intérieur. J'ajoute que le florilège des propos entendus ici sera notre meilleur argumentaire.

M. Thierry Mariani. C'est réciproque !

M. le ministre de l'intérieur. Je le tiens à votre disposition.

Je viens d'évoquer les démons. Cinq députés verts...

M. Arnaud Lepercq. Ce sont eux, les démons ?...

M. le ministre de l'intérieur. ... en annonçant dans un journal du soir leur intention de ne pas être présents dans l'hémicycle au moment du vote, ont préféré faire dans le registre de l'angélisme.

Mme Françoise de Panafieu. Ils iront en enfer ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'intérieur. Je rappellerai simplement que les démons ne sont rien d'autre que des anges déchus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Et naturellement, d'où qu'ils viennent, les démons se confortent.

Le choix du Gouvernement n'est évidemment pas celui de la confrontation ; il est celui de la responsabilité. Et l'esprit de responsabilité, en fin de compte, a triomphé, après treize jours de débat.

M. Thierry Mariani. Laborieusement !

M. le ministre de l'intérieur. Il correspond, je le sais, à un consensus républicain profond dans le pays. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Patrick Ollier. Même dans votre majorité, vous n'êtes pas d'accord !

Organisez un référendum et vous verrez !

M. le ministre de l'intérieur. Je tiens à remercier les députés de la majorité...

M. Bernard Schreiner. Ridicule !

M. Henri Cuq. Ils n'étaient pas là !

M. Patrick Ollier. On ne les a pas vus !

M. Richard Cazenave. Sauf à la buvette !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui, alors que 2 081 amendements avaient été déposés, ont toujours été majoritaires pour soutenir le Gouvernement, sauf à l'occasion – toujours possible – de trois votes et, au moins en une circonstance, contre mon attente, puisque j'attendais que certains lèvent la main, qui ne l'ont pas levée.

Mais tout cela a été rétabli par une deuxième délibération. Nous avons un bon texte, un texte solide. (*Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

A l'issue de ce débat, l'enjeu que j'avais marqué dans mon intervention initiale me paraît encore plus clair qu'à son commencement.

M. Patrick Ollier. Notre détermination contre est encore plus forte !

M. le ministre de l'intérieur. Beaucoup plus que notre attitude à l'égard des étrangers, ce qui est en cause, c'est notre attitude à l'égard de nos concitoyens issus de la dernière vague de l'immigration. Ils sont, vous le savez bien, entre un million et demi et deux millions de Français de tradition musulmane, je dis bien de tradition parce que la pratique est autre chose. L'enjeu, mesdames et messieurs les députés, c'est l'intégration !

M. Gérard Gouzes, *rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.* Très bien !

M. Patrick Ollier. Ce texte va la compromettre !

M. le ministre de l'intérieur. Et ce n'est pas facile, l'accession à la citoyenneté ! Nous le voyons encore avec le douloureux problème des harkis et avec le déni de justice dont ils ont été victimes, parce qu'ils avaient fait le choix de la France comme communauté de citoyens, il y a trente-cinq ans. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave. Démagogie !

M. Thierry Mariani. Il n'y a rien pour eux dans votre texte !

M. le ministre de l'intérieur. Or nous ne voulons pas que se préparent pour l'avenir des problèmes comparables. Trop de propos entendus depuis treize jours dans cet hémicycle ont été déstabilisateurs pour ceux de nos concitoyens qui se heurtent déjà à beaucoup de discriminations.

En votant ce texte, la majorité montrera sa confiance...

M. Arnaud Lepercq. Quelle majorité ?

M. le ministre de l'intérieur. ... dans la capacité de la France à maîtriser son destin en restant fidèle à ses valeurs républicaines et à faire, comme elle l'a toujours fait, des citoyens. Elle le fera, bien sûr, avec ceux qui veulent faire vivre la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. le président François Bayrou, pour le groupe UDF.

M. François Bayrou. J'essaierai de vous répondre, monsieur le ministre, sur un ton différent de celui que vous avez adopté, (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française) un ton provocateur et choquant, mais, pardonnez-moi de vous le dire, transparent.

M. Arnaud Lepercq. Soixante-huitard !

M. François Bayrou. Car le but que vous poursuivez était évident pour nous tous : il s'agissait de rassembler autour de vos propos guerriers une majorité qui se dérobe

et se dissout. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, le groupe UDF votera non à votre texte (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui est la vingt-sixième modification de l'ordonnance sur l'immigration en cinquante ans. Ce chiffre prouve, me semble-t-il, deux choses, qui ne sont saines ni l'une ni l'autre.

La première, c'est que l'immigration a été placée en cœur de cible pour une société en crise.

Mme Odette Grzegorzulka. Par qui ?

M. François Bayrou. La seconde, c'est qu'elle est devenue un enjeu partisan, la ligne de partage entre les deux moitiés de cet hémicycle.

Or, si notre souci était la France et les Français, et notamment les plus fragiles d'entre eux, ceux que la modernité inquiète et angoisse, et si notre souci était vraiment de nous préoccuper des étrangers en situation régulière, de leur accueil et de leur dignité, alors, c'est le contraire que nous aurions fait. Nous aurions cherché d'abord à rassurer sur l'immigration, pour ne pas concentrer sur ces étrangers tous les problèmes de notre société en crise, et ensuite, à ne plus faire de l'immigration un enjeu d'alternance, un enjeu partisan, qui oppose les uns et les autres. Pour cela, il aurait d'abord fallu sécuriser les Français à la fois sur l'immigration et sur le contrôle de l'immigration.

M. Jean-Louis Idiart. Vous, vous cherchez à faire peur !

M. François Bayrou. Le rapport Weil – j'espère que cette référence ne vous gêne pas, mon cher collègue – indique : « La porte de l'immigration du travail non qualifié doit rester fermée. Des millions de chômeurs sont à la recherche d'un emploi et ce contexte ne permet aucun autre choix. Ajoutons que, de la même manière, la porte de l'immigration à la recherche, non pas d'un emploi, mais des prestations sociales, doit être, elle aussi, fermée. »

Les Français, de droite comme de gauche, dans une très large majorité, partagent ce sentiment. Ils pensent cela avec force. Ils pensent que, dans la crise, l'emploi est plus difficile à trouver...

Mme Odette Grzegorzulka. Malhonnêteté intellectuelle !

M. François Bayrou. ... que la charge des prestations est plus lourde à assumer, que l'intégration est plus difficile à assurer. Et ils espèrent, ils espéraient... que la France, grand pays de droit, avec une administration puissante, serait en mesure de contrôler avec efficacité l'entrée sur son sol d'une immigration dont elle sait qu'elle ne peut pas assurer la charge. Ce contrôle est le seul moyen de rassurer la société française et de faire baisser les sentiments de crainte et de rejet de l'étranger.

Or vous faites le contraire. Vous régularisez des dizaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière et vous affaiblissez le contrôle de l'Etat, en particulier celui qu'il exerce au moyen des visas.

Il fallait garantir les moyens donnés à l'Etat de renvoyer les immigrés en situation irrégulière et particulièrement ceux qui, délinquants, ont manqué au contrat avec la France. Or, vous faites le contraire. Le rapport Weil vous demandait trente jours pour la rétention judiciaire. Au lieu de cela, vous supprimez tout ce qui existait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il fallait simplifier les catégories, vous les multipliez. Vous élargissez des notions vagues, sans définition : les liens personnels et familiaux, les combattants de la liberté, les artistes. C'est la voie ouverte à tous les espoirs et à tous les recours contentieux. De même, sur le droit et le devoir d'asile, vous avez affaibli un impératif pour la France en établissant une notion au contenu imprécis.

Enfin, il fallait pouvoir réprimer, lorsque la loi était bafouée. Au contraire, en choisissant de dépénaliser le manquement aux lois de la République, en termes d'immigration clandestine et en termes de récompense par la régularisation, vous avez fait le contraire de ce que les Français attendaient.

Monsieur le ministre, le résultat de tout cela, c'est un signal qui va être clairement entendu dans tous les pays d'où l'immigration est originaire. Quand tous les autres pays industrialisés durcissent les contrôles, la France assouplit, la France relâche, la France dissout les contrôles qu'elle imposait elle-même. (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Dans notre société, nous allons entendre un autre message, de la part des plus fragiles de nos compatriotes. Ils vont dire : nous aussi, nous allons mal ; nous aussi, nous avons des problèmes et des drames ; pourquoi ne nous aide-t-on pas, au lieu d'alourdir nos charges et nos difficultés ? Derrière cette réaction, il y a, vous le savez bien, la xénophobie.

Naturellement, comme vous êtes un homme politique d'expérience, vous avez senti tout cela. Alors, nous avons eu droit à la déclaration d'urgence, à la multiplication des réserves, aux votes bloqués, au double langage que vous n'avez cessé de tenir à la tribune. Vous tournant vers la droite de cette assemblée : « Messieurs les députés, ces mesures sont anodines. » Vous tournant vers la gauche : « Messieurs les députés, c'est une révolution. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, l'accord national était-il impossible ? Pour ma part, je ne le crois pas, car vous avez laissé de côté deux grands chapitres de ce que cet accord national aurait pu être ; ils sont totalement absents de votre texte.

Le premier grand chapitre, c'est celui de la coopération. Sur tous les bancs de cette assemblée, des plus inquiets aux plus prodiges, on aurait au moins pu s'entendre sur un point : l'immigré, avant d'être un immigré sur notre sol, est un émigré hors de son pays, c'est-à-dire qu'il vit dans sa chair un drame personnel qui est aussi, pour son pays, un drame national. Mais, sur les moyens d'éviter les drames économiques et politiques qui font naître l'émigration, pas un mot, un grand silence et, pardonnez-moi de vous le dire : une faute.

Le deuxième grand chapitre absent est celui de l'Europe. Tous les pays de l'Europe sont soumis à la même pression. Mais nous sommes le seul qui subisse une poussée de l'extrémisme. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela devrait nous donner à réfléchir.

Tous les engagements européens – Maastricht, Dublin, Amsterdam – ont montré, d'une part, que l'immigration devait devenir un problème d'intérêt commun et, d'autre part, que l'immigration devait devenir une matière communautaire. Or, sur ce sujet de la coordination des politiques en matière d'immigration avec nos partenaires européens, pas un mot de la question de l'examen unique des demandes d'asile. Le splendide isolement que vous

cultivez est une erreur et une faute. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Bref, monsieur le ministre, votre vingt-sixième changement de la loi sur l'immigration en préfigure un vingt-septième dont nous croyons de toutes nos forces qu'il devra adopter des méthodes et des procédures différentes. Il devra rassembler au lieu de diviser, réconcilier au lieu de déchirer, progresser au lieu de reculer, rassurer au lieu d'inquiéter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous sommes aussi déterminés à le préparer avec des méthodes et des conceptions très différentes que nous avons été déterminés à combattre votre projet! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe RCV, la parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre, le groupe RCV apportera dans quelques instants...

M. Arnaud Lepercq. Une partie du groupe!

M. Georges Sarre. ... ses suffrages au projet de loi du Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Arnaud Lepercq. Grâce aux régionales!

M. le président. Allez-y, monsieur Sarre! Ne vous laissez pas arrêter!

M. Georges Sarre. Je veux qu'ils m'entendent, monsieur le président.

Le groupe RCV apportera ses suffrages au projet de loi du Gouvernement, à l'exception de cinq députés verts (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) qui ont choisi de ne pas participer au vote.

Mes chers collègues, dans un texte bien connu des historiens et appelé « Programme électoral de Nancy », quelqu'un il y a presque cent ans, écrivit ceci : « Aux sommets de la société comme au fond des provinces, dans l'ordre de la moralité comme dans l'ordre matériel, dans le monde commercial, industriel, agricole et jusque sur les chantiers où il fait concurrence aux ouvriers français, l'étranger, comme un parasite, nous empoisonne. »

Vous aurez reconnu Maurice Barrès...

M. Arnaud Lepercq. Que vient-il faire là?

M. Georges Sarre. ... qui, il y a cent ans, réclamait, lui aussi, de « protéger tous les nationaux contre cet envahissement. »

M. Arnaud Lepercq. Anachronique!

M. Charles Ehrmann. Pourquoi ne pas citer Jésus-Christ?

M. Georges Sarre. Vieille peur, vieille hantise! Certains, durant ces débats, ici ou dans la presse, n'ont pas craint de recourir à de tels arguments insupportables. Je pense à ceux qui distinguaient les Italiens et les Polonais de la belle époque aux immigrants d'aujourd'hui.

M. Henri Cuq. Ce n'est pas une explication de vote!

M. Georges Sarre. « Ils n'étaient pas musulmans, voilà la différence » disait M. Cova, faisant mine d'oublier comment hier on accueillait les Italiens, les Espagnols, et les Juifs polonais. Aujourd'hui, l'immigration, avive les mêmes hantises qu'hier.

Il serait trop long de réfuter chacune de ces assertions, faites pour susciter la peur, pour transformer l'immigré d'origine maghrébine ou africaine mais aussi les Français nés de la dernière génération de l'immigration en boucs émissaires de la crise sociale dans laquelle une politique asservie aux grands intérêts financiers a plongé notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Yves Nicolin. Ah, on l'attendait le grand capital! Incendiaires!

M. Georges Sarre. Dans vos esprits, l'immigré est un jeune délinquant potentiel (« Oui! », dit une voix sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Qui a dit cela? C'est scandaleux!

M. Georges Sarre. L'aveu est clair, en tout cas! un terroriste islamiste virtuel, un chômeur polygame en puissance: bref, comme l'écrivait hier Barrès, l'étranger est vraiment « un parasite qui nous empoisonne »!

La droite craint l'envahissement et veut renforcer les lignes Maginot.

M. Arnaud Lepercq. N'importe quoi!

M. Georges Sarre. Non, décidément, l'archaïsme n'est pas du côté de ce projet de loi équilibré et juste. Il est bien du côté de ceux qui ne se sont pas lassés, dans ce débat interminable, d'exploiter le filon électoral xénophobe que nos classes dirigeantes savent utiliser quand elles sentent leurs privilèges menacés.

M. Yves Nicolin. Le Pen vous remercie!

M. Georges Sarre. Car il s'agit toujours de trouver un bouc émissaire pour opposer les salariés entre eux.

La citation de Barrès vous a du moins rappelé, chers collègues, que la droite rabâche depuis un siècle les mêmes peurs. (*Exclamations et claquemets de pupitre sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Eh bien ayons davantage confiance en nous-mêmes. Il s'agit d'intégrer aujourd'hui à la nation française. Le vrai sujet est là: c'est ce million et demi de Français de culture musulmane que certains rugissements contribuent à rejeter et à « ostraciser ». (« Oh! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Oui, comme l'a souligné le ministre de l'intérieur, en travaillant contre l'intégration, à travers un déferlement de propos suspicieux ou xénophobes sans aucun rapport avec le texte de loi, vous travaillez contre la France, contre ses intérêts dans le long terme.

M. Yves Nicolin. C'est lamentable!

M. Georges Sarre. Je crois que ce projet amendé, équilibré, est de nature à constituer un terrain d'entente pour nos concitoyens, non pas dans cet hémicycle livré aux passions, mais dans le pays confronté à la réalité humaine.

M. Yves Nicolin. Descendez de votre nuage!

M. Georges Sarre. D'ailleurs, nos concitoyens se sont beaucoup moins intéressés à vos polémiques que vous ne l'espérez. C'est pour vous un échec. Il suffit de lire la presse.

Le projet de loi a trouvé le juste équilibre pour concilier l'ouverture nécessaire de la France et la maîtrise des flux migratoires. Nos concitoyens le comprennent parfaitement.

M. Patrick Ollier. La France ouverte à tous !

M. Georges Sarre. Cette volonté de pacifier enfin le débat sur des bases équilibrées aurait pu trouver son écho ici. Mais vous avez préféré faire de l'immigration le substitut d'un programme absent.

M. Yves Nicolin. A qui profite le crime ?

M. Georges Sarre. La pente dangereuse sur laquelle le Gouvernement a voulu vous retenir, vous y avez glissé, entraînés par vos mauvais penchants ! Ce débat illustre d'abord, et avant tous, votre crise d'identité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Il a montré les deux conceptions de la nation qui, déjà, dans notre histoire politique, se sont affrontées.

Au cours de ces débats, beaucoup de vos orateurs ont délaissé la conception républicaine de la citoyenneté, (*Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Arnaud Lepercq. Vous n'en avez pas la monopole !

M. Georges Sarre. ... celle qui ignore les origines, les cultures, les religions et ne connaît que des citoyens libres et égaux en droits et en devoirs. (*Mêmes mouvements.*)

M. Patrick Ollier. Les propos de M. Sarre sont scandaleux !

M. le président. Un peu de calme, messieurs !

M. Patrick Ollier. M. Sarre fait de la provocation !

M. Georges Sarre. Monsieur le président, je vais attendre qu'ils aient terminé leurs vociférations !

M. le président. Je demande à chacun de retrouver son calme et à M. Sarre de s'acheminer vers sa conclusion. Il n'est absolument pas indispensable de donner un tour caricatural à notre séance.

M. Thierry Mariani. C'est M. Sarre qui le donne !

M. le président. Monsieur Sarre, acheminez-vous vers votre conclusion, s'il vous plaît !

M. Georges Sarre. Effectivement, je touche là où ça fait mal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Oublieux du vouloir vivre ensemble, vous avez voulu ranimer les distinctions d'origine en perdant confiance dans la capacité de la France à intégrer.

Eh bien, cette confiance dans la nation citoyenne, nous, nous la relevons. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) La gauche, toute la gauche, doit relever le défi que vous venez de lui lancer, elle doit répondre clairement à ce retour nauséeux à des vieux démons. (*Mêmes mouvements.*) Car, ensemble, nous prenons appui sur la nation citoyenne. Nous aurons la confiance des citoyens. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) C'est le sens de notre soutien au projet que nous venons d'amender et que nous voterons avec résolution. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. le président Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, mes chers collègues, qui doute ici un seul instant que le groupe socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Christian Jacob. Absent !

M. le président. Un peu de silence !

M. Jean-Marc Ayrault. ... va apporter, par son vote, son entier soutien au texte qui vient d'être discuté en première lecture par l'Assemblée nationale.

M. Patrick Ollier. On ne vous a pas vu souvent, monsieur Ayrault !

M. Jean-Marc Ayrault. Je voudrais vous dire dans quel état d'esprit le groupe socialiste va le faire.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. L'esprit de godillots !

M. Jean-Marc Ayrault. Après un si long débat, on pourrait croire que tout a été dit et qu'il ne reste qu'à féliciter le ministre de l'intérieur en charge de ce texte, M. le rapporteur et Mme la présidente de la commission des lois pour leur résistance physique et surtout psychologique (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) mais aussi pour la force de leurs convictions. (*Mêmes mouvements.*)

Et pourtant, en se souvenant des permanences de séance...

M. Patrick Ollier. Vous n'étiez pas là !

M. Jean-Marc Ayrault. ... quasi silencieuses, imposées aux députés les plus fidèles de la majorité par un dévouement requis dans ce genre de circonstances, en relisant les comptes rendus analytiques de ces journées interminables, l'impression qui domine est plutôt contraire : à force de découpages, de report, de suspensions, d'alternance de tensions et de calme ennuyeux, de fausses querelles, de colères feintes et de pertes de sang-froid, dans cette atmosphère d'irritation, d'impatience et, hélas ! dans cette étrange complicité qui naît parfois dans l'hémicycle, le sens même de ce projet, son fil conducteur s'est peu à peu perdu ou effiloché. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ainsi, le débat parlementaire, que nous devrions tous respecter, a été en partie détourné.

M. Arnaud Lepercq. A cause de qui ?

M. Patrick Ollier. Urgence ! Réserve !

M. Jean-Marc Ayrault. A la confrontation lucide de pensées nourries par l'expérience – nos formations politiques, mes chers collègues, n'ont-elles pas toutes participé au pouvoir depuis vingt ans ? – a été préférée l'invective...

M. Patrick Ollier. C'est vous qui l'avez choisie !

M. Jean-marc Ayrault. ... le procès d'intention ou la pathétique défense de gestions passées...

M. Yves Nicolin. Vous faites votre autotocritique !

M. Jean-Marc Ayrault. ... soumises, elles aussi, et comme toujours, à l'imperfection et au poids des circonstances.

Eh bien, mes chers collègues, c'est dommage !

M. Jacques Myard. Vous n'aviez pas à présenter ce projet de loi !

M. Jean-Marc Ayrault. Ce texte évidemment technique, précautionneux dans les modifications qu'il apporte à l'état de droit a heureusement la vertu de replacer au cœur de notre dispositif légal et réglementaire le respect de l'homme et la compréhension légitime que l'on doit aux enfants et aux familles.

L'étranger, mes chers collègues, fût-il en situation irrégulière, n'est pas *a priori* un délinquant ou un suspect ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) C'est un homme qui cherche sa vie, qui affronte des difficultés, qui espère et qui entreprend. La considération qui lui est due s'est malheureusement perdue à l'occasion de textes de circonstance, concession maladroite et vaine à la xénophobie d'une partie de l'opinion publique.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. « Celle de gauche » !

M. Jean-Marc Ayrault. Je le dis avec une réelle tristesse, moi qui n'aime pas employer les grands mots, il me semble qu'à travers ces textes s'était enlaidie une partie du visage de la France. Oui, c'était ça la législation que nous voulions changer, mes chers collègues. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Et à l'occasion de cette discussion, nous affirmions à nouveau, sans renoncer ni à nos lois ni aux nécessités de nos politiques économique et démographique, que le langage techno-économique et technocratique qui parle de flux et de stocks ne nous faisait pas oublier pour autant les réalités humaines que cela cache et que notre dispositif législatif était le reflet de cette incontournable fidélité à nos principes républicains.

M. Patrick Ollier. Quel charabia !

M. Jean-Marc Ayrault. Malgré une cohorte de députés ultras sur les bancs de la droite...

M. Pierre Lequiller. Qu'en savez-vous ? Vous n'étiez pas là !

M. Jean-Marc Ayrault. ... nous n'avons guère entendu ceux qu'on croit être les chefs de l'opposition.

Alors, mes chers collègues, pourquoi ? Est-ce le mépris du débat parlementaire ? Est-ce de la tactique ? Est-ce de la gêne politique ? Oui, on peut s'interroger. Mais à quel prix, monsieur Bayrou, à quel prix ? On ne sait jamais quand on lâche les chiens (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) si la main qui les retenait n'est pas désormais trop faible pour tenir la laisse ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Oui, mes chers collègues, le Gouvernement a eu le courage de présenter un texte équilibré, un texte amendé, comme il se doit, par les députés et particulièrement les députés socialistes.

M. Arnaud Lepercq. Par des députés absents !

M. Jean-Marc Ayrault. Et cela dans le respect de nos convictions et de nos engagements pris pendant la campagne électorale. C'est pourquoi, monsieur le ministre,

nous voterons le texte du Gouvernement dont nous sommes tous profondément convaincus du bien-fondé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et vert.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. le président Philippe Séguin.

M. Philippe Séguin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il aura donc fallu qu'une fois de plus nous légiférions sur l'immigration. (« *Oui, heureusement !* » sur quelques bancs du groupe socialiste.) Comme il y a quelques jours à peine nous devions légiférer à nouveau sur la nationalité. Nul ne peut s'en réjouir, car ces exercices législatifs répétés qui placent les immigrants au cœur du débat politique...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. La faute à qui ?

M. Philippe Séguin. ... accèdent l'idée, reprise et amplifiée par des tribuns habiles, que la France et ceux qui la dirigent ont été jusqu'à ce jour incapables de régler courageusement, clairement, sereinement un problème auquel la plupart des grandes démocraties ont su apporter des solutions admises et reconnues par tous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

De tels psychodrames, dont nous aurons eu cet après-midi le prolongement, ne peuvent que nuire à l'intégration de ceux qui ont fait le choix de partager notre destin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ils ne peuvent que mettre à l'épreuve notre cohésion nationale. Cette vingt-septième édition (« *Vingt-sixième !* » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Jean-Yves Le Déaut. A chaque fois, la droite a changé la loi !

M. Philippe Séguin. ... aurait donc dû, aurait pu être évitée. Car rien, rien sinon des arrière-pensées, ne pouvait la justifier. Il est vrai que l'encre qui servit à écrire la loi du 24 avril 1997 était à peine sèche que déjà, monsieur le ministre, vos amis la dénonçaient sans même avoir pu en apprécier les effets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il y avait trop d'incohérences !

M. Philippe Séguin. C'est pour cela d'abord que nous nous opposons à votre projet et parce que, de surcroît, nous avons la conviction qu'il constitue un encouragement à l'immigration clandestine (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) en même temps qu'il rompt les équilibres nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il fallait légiférer pour résoudre tel ou tel cas particulier aujourd'hui inextricable : c'est le propre de toutes les lois d'être générales et impersonnelles...

M. Jean-Yves Le Déaut. Qui a commencé à légiférer ?

M. Philippe Séguin. ... et de susciter des problèmes d'application. Or l'une des vocations premières de l'exécutif n'est-elle pas précisément de les régler ? Mais non ! Il fallait à ce Gouvernement de manière absolue, précipi-

tée, impérative, défaire ce qui avait été fait (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française...*)

Mme Odette Grzegorzulka. Oui, mais mal fait !

M. Philippe Séguin. ... et tronquer le débat en nous imposant la procédure d'urgence.

Pendant plusieurs jours, nos orateurs ont démontré et dénoncé le compromis bancal, le compromis programmé, le compromis forcé auquel votre majorité devait finalement aboutir, compromis entre le prétendu réalisme du Gouvernement – dont nul mieux que vous, monsieur le ministre, ne pouvait s'essayer à lui donner une image crédible – et les surenchères idéologiques de plusieurs composantes de votre majorité. (« *Très bien!* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ce compromis ne peut évidemment nous satisfaire.

Cette loi inutile est, de surcroît, mauvaise.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. C'est la loi Debré qui l'était !

M. Philippe Séguin. En effet, il faut maîtriser les flux migratoires.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est ce que nous voulons !

M. Philippe Séguin. L'intérêt public l'exige. Les Français l'attendent.

Oh, certes, le chômage n'est pas né de l'immigration ! (« *Ah!* » sur les bancs du groupe socialiste.) Ceux qui le prétendent se moquent des Français. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste, puis sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vos amis ont dit le contraire !

M. Philippe Séguin. Il reste qu'une immigration non maîtrisée, fut-elle légalisée, ne peut qu'aggraver le chômage et les tensions de notre société, en même temps qu'elle tue le développement des pays d'origine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il est d'autant plus nécessaire que tous les candidats à l'immigration clandestine sachent et comprennent que la France, en liaison avec ses partenaires européens, a la ferme volonté de l'empêcher et s'en donne réellement les moyens.

Mais comment ne continueraient-ils pas à tenter l'aventure, quand ils voient que vous desserrez les mailles du filet (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), quand ils sont presque assurés que l'on procédera, de toute façon, à un moment ou à un autre, à des régularisations massives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Dans ces conditions, comment ne pas comprendre l'amertume de nos compatriotes les plus exposés aux risques de l'exclusion, qu'ils soient Français depuis peu ou qu'ils le soient de longue date ? C'est là, à n'en pas douter, oui, c'est dans ce sentiment que le succès du Front national prend, pour une part au moins, sa source.

M. Arnaud Lepercq. Eux, ça les arrange !

M. Philippe Séguin. Combien nous aimerions n'avoir jamais eu à suspecter le Gouvernement de ne voir dans ce phénomène que matière à affaiblir l'opposition républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassem-*

blement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française – « Guillaume ! Guillaume ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Cabal. Quarante d'entre vous doivent leur siège au Front national !

M. Philippe Séguin. Combien nous aurions aimé nous convaincre qu'avec cette loi vous n'avez pas choisi délibérément de jouer les apprentis sorciers. (*Applaudissements sur les quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comme nous aurions préféré que vous vous attaquiez plutôt aux défaillances du modèle français d'assimilation. En ces temps où le lien national et citoyen est soumis à rude épreuve, il y avait décidément mieux à faire que de lui porter un nouveau coup, après avoir supprimé le rendez-vous citoyen,...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est Chirac qui a supprimé le service national !

M. Philippe Séguin. ... changé les modalités d'acquisition de la nationalité française, pire, en faisant encore et toujours le lit de la logique communautariste.

Dès lors, en effet, que représente aujourd'hui réellement la condition de Français, de citoyen français ? Que veut la France ? Que veut-elle être ? Que veut-elle incarner dans l'Europe ? Que veut-elle incarner dans le monde ?

Ce débat, monsieur le ministre, qui dépasse mais qui éclaire le contrôle de l'immigration, ce grand débat nous l'avons manqué, parce que les textes qui nous auront été successivement présentés n'étaient décidément pas à sa hauteur. Nous avons tenté de vous le dire, mais vous ne nous avez pas écoutés. Et les conditions dans lesquelles ce débat aura été imposé à notre assemblée ajoutent à l'impression déplorable qu'il laissera.

M. Jean-Louis Idiart. C'est la faute de votre groupe !

M. Philippe Séguin. Députés écologistes qui quittent l'hémicycle parce que, disent-ils, « on les instrumentalise » ; députés communistes qui protestent parce que la discussion à leurs yeux n'en est pas une ; députés socialistes dont on ne savait plus s'ils choisissaient le silence ou si on le leur imposait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Opposition prise à parti dans des conditions si souvent extravagantes, quel spectacle vous nous aurez organisé ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous aurez terminé cet après-midi en feu d'artifice, monsieur le ministre.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Où étaient les députés du RPR ?

M. Philippe Séguin. Nous le regrettons. Nous le regrettons d'autant plus profondément que ce gâchis ne sera malheureusement pas perdu pour tout le monde.

Nous rejetons donc votre texte, parce qu'il ne règle rien, parce qu'il va rendre plus difficile encore la réalisation de l'intégration, parce qu'il va fournir, mais sans doute était-ce l'arrière-pensée, de nouvelles armes à tous les extrémistes. (« *Très bien!* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais que nos compatriotes ne perdent pas confiance : cette réflexion majeure sur la nationalité, sur la citoyenneté, sur l'intégration, sur l'immigration que vous avez

esquivée avec des textes de circonstance, nous allons, pour notre part, la conduire, sans tabous, sans complexes, dans la clarté et la détermination (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et sans nous soucier des manipulations politiques, d'où qu'elles viennent.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Démago !

M. Philippe Séguin. Ils peuvent compter sur nous ! (*Mmes, MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République puis du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent longuement. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole au dernier orateur inscrit, je vais faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Assemblée nationale arrive au terme d'un débat difficile sur un projet important, dans une ambiance délétère créée par l'attitude de la droite pour des raisons électoralistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Cette discussion, les députés communistes l'ont abordée avec la volonté de substituer aux lois Pasqua-Debré une véritable politique de l'immigration et de garantir le droit d'asile. Ce choix des députés communistes est fondé sur le respect des libertés et droits fondamentaux et sur la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle législation respectant les droits de l'homme, les droits de la personne, les droits de la défense.

Notre conception de l'entrée et du séjour des étrangers en France n'est ni l'immigration zéro ni le laxisme aux frontières. Il s'agit donc d'une approche équilibrée, responsable, refusant les jugements stigmatisant les immigrés en général qui ne correspondent pas à la réalité vécue par notre peuple en quête d'avenir. Cet esprit constructif, loyal et de responsabilité nous a animés tout au long du débat, en écartant les tentations de l'esprit polémique, avec la seule préoccupation d'aboutir au meilleur texte possible.

S'agissant de l'attitude de la droite, nous sommes pour la libre expression de l'opposition (« *Merci !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Nous sommes pour le pluralisme politique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Cabal. Cela change !

M. Jean-Michel Ferrand. C'est nouveau ! Cela vient de sortir !

M. Francis Delattre. Il accepte l'opposition !

M. André Gerin. Cette libre expression est un droit inséparable de la vie démocratique de ce pays depuis des décennies.

Pourtant, nous avons entendu, dans les rangs de l'opposition, des mots d'ordre, des discours d'une autre époque, remontant aux années trente. (*Exclamations sur*

les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Nous y avons retrouvé des propos extrémistes, en particulier sur la préférence nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le projet de loi apporte des correctifs sensibles, qu'il s'agisse du regroupement familial ou du droit d'asile, et la suppression du certificat d'hébergement. Le Gouvernement a pris en compte certaines de nos propositions, notamment sur le séjour des artistes ou sur la situation des enfants nés en France.

Nous n'ignorons pas que le changement du 1^{er} juin, a créé, à gauche une situation inédite et inattendue, que l'opposition n'accepte pas, car elle aurait certainement proposé un projet Debré *bis* pour multiplier les sans-papiers, les Saint-Bernard, tellement elle a aujourd'hui peur de son ombre ultra-libérale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous le disons au Gouvernement et à la gauche plurielle,...

M. Arthur Dehaine. Virtuelle !

M. André Gerin. ... nous aurions pu oser revenir avant 1993 ! Or le projet de loi reste en retrait par rapport à ce que nous croyons qu'il était possible de faire, notamment sur le respect des procédures judiciaires, pour des situations ne mettant pas en cause l'intérêt national ou l'ordre public, dans un domaine encore trop marqué, selon nous, par la défiance, l'amalgame et la suspicion.

Les députés communistes ne sont pas partisans du tout ou rien. Nous souhaitons pouvoir voter les projets de loi présentés par le Gouvernement, ce qui appelle une réelle concertation en amont entre le Gouvernement et sa majorité plurielle, et un engagement commun au sein de l'hémicycle. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Nous voulons être partie prenante, comme partenaires avec notre originalité communiste.

Parce que nous voulons combattre le racisme, la xénophobie, les idées d'extrême droite qui cultivent la haine et la division, nous sommes d'autant plus choqués par l'attitude d'une partie de l'opposition – car je ne range pas tous ses membres dans le même sac – qui est sortie de notre tradition, concrétisée dans l'ordonnance de 1945 qui avait remis en cause tous les projets liberticides, répressifs des années 30 et du gouvernement de Pétain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il est de notre intérêt à tous, il est de l'intérêt de toutes les forces politiques de ce pays, de se mobiliser ensemble pour combattre et faire reculer le Front national, de se mobiliser pour faire en sorte que l'abstention recule dans ce pays.

M. Yves Nicolin. Ce n'est pas grâce à vous que nous y arriverons !

M. André Gerin. En l'état actuel du projet, l'écart reste trop grand, en dépit de certaines avancées, avec les engagements communs que nous avons pris devant le suffrage universel. Au-delà de ce projet de loi, nous proposons au Gouvernement d'ouvrir dès maintenant, avec l'ensemble de la gauche plurielle,...

M. Yves Nicolin. Bien singulière !

M. André Gerin. ... des chantiers pour la refonte de la politique de l'immigration en France, pour une grande politique d'intégration de la jeunesse dans notre pays, pour une politique audacieuse de codéveloppement en coopération avec les pays européens, afin de donner un sens progressiste à la politique engagée.

Nous sommes plus que jamais disponibles pour réussir, en France, une politique de gauche porteuse de valeurs universelles, singulière, forte de notre identité nationale, laïque, républicaine, afin de mobiliser notre peuple, de relever les défis de cette fin de siècle qui touchent à notre culture et à notre identité.

La santé de la démocratie est en jeu et, pour cela, il faut combattre l'ultralibéralisme de l'opposition.

C'est pourquoi les députés communistes émettront un vote d'abstention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Mes chers collègues, avant de mettre aux voix le projet de loi par scrutin public, je vous indique que, après la proclamation des résultats, je prononcerai quelques mots, pour marquer la fin de ce trimestre de session.

Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même, et, le cas échéant, pour son délégué.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	564
Nombre de suffrages exprimés	530
Majorité absolue	266
Pour l'adoption	276
Contre	254

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

3

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Messieurs les ministres, mes chers collègues, quelques mots seulement, puisque nous allons terminer demain le trimestre et que je souhaite, comme cela est la tradition, le marquer de quelques mots.

Parmi les satisfactions – il y en a, même si on les relève trop rarement – je veux souligner combien il est important que le débat politique ait retrouvé dans notre enceinte sa pleine place. On le doit bien sûr à la situation politique que nous connaissons.

On le doit au travail de chaque député. On le doit, je tiens à le marquer aussi, au comportement du Gouvernement, en particulier, chacun d'entre vous l'a noté, à M. le Premier ministre qui, notamment lors des questions d'actualité, est intervenu à de nombreuses reprises, répondant à une large gamme de sujets de fond.

Il est souhaitable, quelles que soient nos opinions par ailleurs, que le débat politique, qui exprime, à travers vous, les soucis et les propositions des Français, ait lieu d'abord au Parlement, singulièrement à l'Assemblée nationale. Cela a été le cas. L'activité législative a été très soutenue, certains diront trop soutenue ; j'y reviendrai dans un instant. Tel est souvent le cas en début de législature. Vous avez même parfois été soumis à rude épreuve, ainsi que vos collaborateurs et le personnel de l'Assemblée que je tiens à saluer et à remercier chaleureusement en votre nom. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Nous avons eu les lois de finances, des lois budgétaires et sociales, plusieurs débats de nature européenne, la loi sur l'emploi des jeunes, l'inscription d'office sur les listes électorales, la réforme du service national, un texte sur la prévention et la répression des infractions sexuelles, le projet sur la nationalité, la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, la loi sur les transporteurs routiers, soit beaucoup de textes et de moments importants, souvent délicats, correspondant à la volonté de changement de la majorité. Je n'oublie pas non plus les lois qui ont été le fruit de l'initiative des groupes, ou bien celle qui nous a été transmise par le Parlement des enfants. Tous ces textes, ajoutés à d'autres, ajoutés à la passion et parfois aux tactiques qui sont bien connues dans cette enceinte, ont conduit à une certaine saturation. Il n'en demeure pas moins que le travail de contrôle et de législation a pu s'exercer.

Il convient, mes chers collègues, de tirer de premières leçons de ces quelques mois.

Après m'en être entretenu avec le Premier ministre et les membres du Gouvernement concernés, après en avoir discuté avec les présidents de groupe et de commission que je remercie pour leurs propositions et leur écoute, il m'apparaît que nous devons opérer rapidement de premières adaptations et j'en citerai quatre.

Premièrement, le rythme de nos séances doit être modifié. Pour une plus grande clarté et pour éviter de confondre la session unique, qui est notre loi, avec la semaine bloquée, la règle devrait être, sauf pendant la discussion proprement budgétaire, de siéger les mardi, mercredi et jeudi, l'après-midi et en soirée, le matin étant réservé aux réunions de groupe et de commission. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

Pour être cohérent et compléter l'ordre du jour, une séance, le mardi matin, serait dévolue aux questions orales sans débat et, une fois par mois, un vendredi, toute la journée, sera consacré à l'examen de propositions de loi. De la sorte, on pourra doubler le volume réservé à l'initiative parlementaire ce qui sera un progrès, même s'il est limité.

Deuxièmement, afin de dégager un temps suffisant de séance publique dans l'hémicycle pour les débats les plus importants, un recours accru sera décidé aux procédures simplifiées de discussion des lois en commission.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. La conférence des présidents encouragera fortement le recours à cette procédure simplifiée dès la rentrée au bénéfice de l'examen et du vote en commission.

Troisièmement, pour améliorer le contrôle de l'Assemblée sur l'action du Gouvernement en veillant, comme il est normal, au pluralisme et aux droits de l'opposition, chaque groupe disposera désormais automatiquement de la possibilité de créer une commission d'enquête par an dès lors que son objet ne sera pas manifestement irrecevable ou qu'il ne concernera pas, pour des raisons évidentes, la défense nationale ou les questions monétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Quatrièmement, dans le même esprit d'un contrôle plus efficace, les capacités d'expertise mises à notre disposition seront accrues, qu'il s'agisse des offices parlementaires, en concertation avec le Sénat, que je salue, ou de l'aide de la Cour des comptes. Une faculté nouvelle sera ouverte à notre assemblée : saisir pour des travaux spécifiques l'INSEE et le Commissariat général au plan.

Par ailleurs, dans le domaine des finances, si des mesures substantielles de gel ou d'annulation devaient intervenir après le vote du budget, il sera normal qu'elles fassent à l'avenir l'objet d'une information préalable de la commission des finances par le Gouvernement. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

J'ajoute à ces quatre séries de changements le développement du programme, que nous appelons PRATIC, des technologies de l'information et de la communication, qui a connu grâce à vous un bon départ, la mise au point d'un système de vote qui, à compter de la rentrée, devrait nous éviter les incidents du passé, enfin la confirmation d'un débat en séance avant chaque Conseil européen.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. le président. Nous avons là un ensemble de dispositions pragmatiques qui devraient être, je crois, favorables à l'initiative, au contrôle et à l'ouverture de notre assemblée. Ces mesures devraient nous permettre de mieux encore remplir notre rôle dès les prochains mois et de contribuer ainsi, comme nous le voulons tous, à construire l'Assemblée de la fin du siècle.

Cela suppose, bien sûr, que notre ordre du jour ne soit pas surchargé par un nombre excessif de projets, ce qui implique des choix et le strict respect de l'article 34 de notre Constitution.

M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le président. Cela suppose aussi – évidence que nous rappelle nos électeurs qui observent nos débats – qu'on garde à l'esprit que le parlementarisme rationalisé est une bonne chose, mais que le parlementarisme civilisé n'en est pas une mauvaise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ces premiers changements, évidemment, ne vont pas résoudre tous les problèmes. Ils devraient cependant permettre un meilleur fonctionnement de notre assemblée. Ils contribueront, avec d'autres mesures à venir, plus profondes, en tout cas d'une autre nature juridique, à la modernisation indispensable de notre vie publique, cette

modernisation elle-même n'ayant de sens que pour mieux remplir notre rôle de représentants de la nation au service de nos compatriotes et de la France.

Nous allons faire en sorte que ces changements puissent être mis en œuvre dès le début de l'an prochain.

L'Assemblée va se séparer demain soir. Elle a beaucoup travaillé. Très bon Noël et bonne année ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, sur de nombreux bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

LOI DE FINANCES POUR 1998

Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 10 décembre 1997

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1998.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 9 décembre 1997.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1998.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, monsieur le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, mesdames et messieurs les députés, nous commençons une nouvelle lecture du projet de loi de finances

pour 1998. Autant la première lecture devant l'Assemblée nationale avait amélioré le texte, autant la première lecture devant le Sénat l'a, me semble-t-il, fait reculer.

Grâce au débat à l'Assemblée, le projet initial du Gouvernement, axé sur la jeunesse et la croissance solidaire, avait progressé dans le sens de la justice sociale. Je rappelle les dégrèvements de taxe d'habitation à hauteur de 1 milliard de francs, le relèvement du plafond de la mi-part des personnes isolées de 3 000 à 5 000 francs, les mesures prises en faveur des retraités agricoles les plus faibles, et de certains anciens combattants, l'effort en faveur des zones de revitalisation rurale et des mesures fiscales telles que l'institution de taxes sur les véhicules de sociétés et la suppression des provisions pour licenciement.

Au terme de la première lecture, le projet de loi de finances pour 1998 avait donc progressé de façon significative.

L'examen auquel a procédé le Sénat a débouché sur un contre-projet – on a parlé de « budget virtuel » – qui traduit une autre vision de la société et de l'Etat. Le dogmatisme du « dépenser moins » avait pris le relais de la volonté du Gouvernement, appuyé par sa majorité à l'Assemblée, de « dépenser mieux ». C'est, en quelque sorte, un contre-budget où la jeunesse est abandonnée au laisser-faire.

Le Sénat a adopté 21 milliards de francs d'économies, en touchant des points particulièrement sensibles : 9 milliards sur les aides à l'emploi, compromettant le dispositif des emplois-jeunes, réduisant le soutien aux chômeurs de longue durée, mettant en péril le processus de réduction de la durée du travail. Le Sénat a amputé de 3 milliards de francs les budgets d'avenir que sont ceux de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a trouvé près de 1 milliard de francs d'économies sur les minima sociaux. Il a gelé les salaires des fonctionnaires. Tout cela pour alléger les impôts de certains, tout en supprimant quelques mesures de justice fiscale que l'Assemblée nationale avait votées : la suppression de la provision pour licenciement et la remise en cause de niches sur lesquelles nous avons longuement débattu.

Il s'est inspiré d'une conception différente de la famille, puisque, pour rétablir les aides pour emploi à domicile à leur plein régime en faveur de 70 000 personnes, il a supprimé les réductions d'impôt sur le revenu, de 400 francs par élève au collège, de 800 francs au lycée, 1 200 francs à l'université – mesure pénalisant 2,3 millions de familles ! Il a rétabli les diminutions d'impôt sur le revenu votées l'an dernier dont je rappelle que 15 % des avantages sont concentrés sur moins de 1 % des contribuables.

La nouvelle lecture sera donc l'occasion de revenir au texte de l'Assemblée qui portait la marque d'une concertation étroite entre le Gouvernement et sa majorité plurielle.

Je voudrais rapidement insister sur quelques points importants.

En premier lieu, le Gouvernement, vous le savez, avait accepté, en première lecture à l'Assemblée nationale, de conserver le principe de la suppression progressive d'un certain nombre de déductions fiscales exceptionnelles. Mais comme il n'a pas été possible de mener à son terme la concertation sur l'utilisation des 100 millions de francs de crédits du fonds de compensation, le Gouvernement a dû, devant la Haute assemblée, accepter de décaler d'un

an cette suppression d'avantages, archaïques et injustifiés, afin de laisser le temps à la concertation de se développer harmonieusement.

Ensuite, je l'ai dit, le Gouvernement avait accepté, en première lecture, de relever de 3 000 à 5 000 francs le plafond de la demi-part accordée aux personnes seules ayant élevé un enfant. A la demande de votre commission des finances, il est prêt à accepter le relèvement de ce plafond à 6 100 francs, ce qui permet de ne pas atteindre les personnes seules dont la pension est inférieure à 12 000 francs mensuel.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. De même, le Gouvernement a proposé d'ajuster la fiscalité de l'assurance-vie en maintenant l'exonération des contrats investis à plus de 50 % en actions, de façon à conforter nos grandes entreprises et l'emploi dans les grandes entreprises. Nous y reviendrons.

Dans cet esprit, votre commission a voulu limiter cet avantage aux actions françaises. Le Gouvernement est prêt à la suivre. Cette mesure va tout à fait dans le sens de la préoccupation du Gouvernement d'encourager le risque plutôt que la rente.

Enfin, le Gouvernement est prêt à examiner quelques amendements de votre commission, dans l'esprit de dialogue et d'ouverture qui a prévalu depuis le début de cette discussion budgétaire.

Par ailleurs, divers amendements visent à assurer la coordination, soit avec le collectif budgétaire, soit avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

M. Philippe Auberger. Et il y en a besoin !

M. le secrétaire d'Etat au budget. C'est ainsi que les recettes doivent être ajustées pour tenir compte de l'abattement de taxe professionnelle de 800 francs par camion qui a été décidé à l'issue de la semaine de conflit avec les routiers. Il en coûtera 200 millions de francs au budget de l'Etat puisque cette charge sera évidemment compensée aux collectivités locales.

Le maintien pour un an des déductions fiscales exceptionnelles – si vous en décidez ainsi – coûte 350 millions de francs mais, par symétrie, le fonds de compensation qui avait été doté de 100 millions de francs disparaît.

De même, la diminution de la TVA à 2,10 % sur les médicaments bénéficiant d'une allocation temporaire d'utilisation coûterait 70 millions de francs. J'aurai l'occasion de revenir en détail sur ces ajustements lorsque je vous présenterai l'amendement que le Gouvernement déposera à l'article d'équilibre pour traduire les votes qui seront intervenus en première partie.

Quelques mots sur les recettes, enfin. Le Gouvernement vous proposera de retenir le nouveau dispositif relatif à la fiscalité du tabac sur lequel je veux vous donner quelques précisions. Le relèvement du minimum de perception sur les cigarettes brunes et blondes et la modification des règles tarifaires conduisent les fabricants à proposer un relèvement des prix de 3,5 à 3,7 % en moyenne au lieu des baisses qui avaient été annoncées l'an dernier à la même époque et qui avaient conduit le précédent gouvernement à refuser d'homologuer ces propositions.

Ces nouvelles règles conduisent, certes, à accroître le poids de la fiscalité spécifique sur le tabac, mais elles vont permettre de sortir de l'impasse juridique dans laquelle nous nous trouvons depuis décembre 1996. Le montant des droits de consommation sur le tabac, ainsi que le produit de la TVA sur les tabacs peut en conséquence être ajusté à la hausse.

Tels sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les quelques points sur lesquels je voulais insister d'emblée. Je reviendrai évidemment sur l'ensemble des sujets au cours de la discussion des divers amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le mois de juin dernier, l'Assemblée nationale et le Sénat s'inscrivent dans des logiques politiques différentes.

Il eût donc été étonnant que, s'agissant d'un texte aussi important que le budget, cette différence de logique n'aboutît pas, à l'issue de la première lecture par chacune des assemblées, à des textes très sensiblement divergents.

Si cinquante-neuf articles ont été adoptés conformes par le Sénat, soixante et un articles restent en discussion et la commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions restant en discussion.

La première divergence majeure, insurmontable, intervient d'ailleurs dès l'article 2, concernant l'impôt sur le revenu.

Le Sénat s'est situé dans une logique de poursuite de la réforme de cet impôt prévue par la loi de finances pour 1997. Il a ainsi rétabli le barème adopté l'an dernier pour l'imposition des revenus de 1997. L'allègement de l'impôt sur le revenu, tel qu'il est proposé, peut être contesté d'un triple point de vue.

En ce qui concerne la structure de notre fiscalité, cette réforme accentuait le déséquilibre, déjà très important, entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte, qui frappe proportionnellement davantage les contribuables les plus modestes.

Ensuite, cette réforme profitait, pour la plus large part, aux contribuables les plus aisés, en ramenant progressivement le taux marginal maximal de 56,8 % à 47 % ; c'est ainsi que les personnes dont le revenu imposable excède 500 000 francs auraient dû bénéficier de 15 % du montant global de l'allègement annoncé, alors qu'ils ne représentent que 1,3 % des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu ;...

M. Gérard Bapt. Chiffres significatifs.

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... enfin, le barème adopté par le Sénat pour l'imposition des revenus de 1997 conduirait à aggraver le déficit budgétaire de 17,6 milliards de francs ; l'audit réalisé cet été par deux magistrats de la Cour des comptes a amplement mis en évidence l'irréalisme de cette mesure au regard de la situation de nos finances publiques.

Il est vrai que, s'inscrivant pleinement dans la logique de la réforme arrêtée l'an dernier, le Sénat a souhaité mettre fin à certains avantages fiscaux. Cela l'a conduit notamment à réintroduire la suppression progressive de la réduction d'impôt au titre des frais de scolarité, pénalisant ainsi 2 300 000 familles, ce qui ne nous paraît pas acceptable.

Ayant ainsi réduit le montant des ressources publiques, le Sénat ne pouvait, parallèlement, que diminuer les charges publiques, afin de ne pas modifier de façon trop importante l'équilibre financier. Pourtant, le projet de loi

de finances – sans recourir aux « habiletés » de présentation dont auparavant on usait et abusait – traduisait un effort très significatif de maîtrise des charges publiques.

Les crédits ouverts aux ministres apparaissent ainsi comme le second point majeur de divergence entre les deux assemblées.

Le Sénat a développé son action dans deux directions.

D'une part, il a souhaité réduire ou supprimer certains crédits traduisant au plan budgétaire les orientations politiques de la majorité et du Gouvernement qui en est issu.

Sans entrer dans le détail des coupes claires opérées par le Sénat, on relèvera, parmi les exemples les plus significatifs – qu'il sera intéressant de diffuser dans nos circonscriptions :

La suppression de la provision de 3 milliards de francs inscrite au budget des charges communes pour favoriser la reprise du dialogue social dans la fonction publique ;

La suppression, dans les crédits des charges communes, de la provision de 3 milliards de francs destinée à accompagner le processus d'introduction des trente-cinq heures dans les entreprises ;

La réduction de 2,2 milliards de francs du budget de l'enseignement scolaire, qui se traduirait, en particulier, par une diminution d'un tiers du nombre des postes d'enseignant mis au concours en 1998 ;

Enfin, la réduction de 1 milliard de francs des crédits inscrits au budget de l'emploi et de la solidarité en faveur de l'emploi des jeunes.

Enfin, dans une logique purement comptable, le Sénat a fait peser sur certains budgets une réduction forfaitaire égale à 1,44 % du montant total des crédits votés par l'Assemblée nationale. On ne peut qu'émettre des réserves sur le bien-fondé d'une telle démarche qui manque pour le moins de discernement.

Dans ce contexte, votre commission des finances s'est efforcée de reconstruire le budget de croissance, d'emploi et de solidarité que l'Assemblée avait adopté en première lecture.

Elle s'est livrée à cet exercice en faisant preuve de la capacité d'ouverture qui caractérise la majorité plurielle...

M. Philippe Auberger. La majorité hétéro-plurielle !

M. Didier Migaud. ... de cette assemblée et dans le respect de l'esprit de notre système bicaméral.

C'est ainsi qu'exception faite des amendements relatifs aux crédits, votre commission des finances, attentive aux propositions du Sénat, pour peu qu'elles soient techniques et constructives, aura retenu, dans leur lettre ou, à tout le moins, dans leur inspiration, environ le tiers des modifications apportées à ce projet de loi par la seconde chambre.

Nous aurons l'occasion de revenir de façon détaillée sur les propositions de la commission des finances au cours de l'examen des articles.

J'ai pris note, monsieur le ministre, de votre souci d'être à l'écoute de la représentation nationale. Je ne doute pas que vous maintiendrez cet état d'esprit jusqu'au bout de notre discussion parlementaire.

Je souhaiterais néanmoins évoquer, brièvement, à ce stade, quelques-unes des propositions de la commission.

S'agissant tout d'abord du plafonnement de l'avantage fiscal résultant de la demi-part supplémentaire accordée aux personnes veuves, célibataires ou divorcées ayant un ou plusieurs enfants majeurs, la discussion devait se pour-

suivre. Le projet initial prévoyait un plafonnement à 3 000 francs. En première lecture, nous avons demandé et obtenu un assouplissement significatif, portant le plafond à 5 000 francs, ce qui a représenté une perte de recettes de l'ordre de 1,6 milliard de francs. Le Sénat a porté ce plafond à 8 190 francs.

Nous avons, monsieur le ministre, maintenu en l'état le texte du Sénat, tout en étant conscients de son coût, afin d'appeler le Gouvernement à poursuivre la négociation avec la majorité de cette assemblée. Je rappelle que le plafond de 5 000 francs que nous avons retenu en première lecture épargne les personnes concernées lorsqu'elles perçoivent moins de 10 500 francs de retraite par mois si elles ont moins de soixante-cinq ans, ou moins de 11 200 francs par mois si elles sont plus âgées. La fixation du plafond que vous venez de rappeler, monsieur le ministre, à 6 100 francs conduirait, pour un coût de moins de 400 millions de francs, à ne pas remettre en cause la situation des personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000 francs par mois – 380 000 contribuables seulement verraient leur situation modifiée, au lieu d'un million dans le texte présenté en septembre par le Gouvernement. Et la commission des finances, monsieur le ministre, devrait appeler notre assemblée à voter l'amendement que vous nous présenterez tout à l'heure.

La commission des finances a également souhaité doubler le nouveau plafond de la réduction d'impôt pour emploi à domicile dans le cas des contribuables gravement handicapés ou ayant à leur charge une personne gravement handicapée.

S'agissant de la fiscalité du patrimoine, la commission des finances a pris acte de ce que le Gouvernement engagera l'année prochaine une réflexion globale à ce sujet. La commission des finances entend participer pleinement à cette réflexion.

Dans l'immédiat, il lui a semblé nécessaire d'apporter quelques corrections ponctuelles afin de remédier à des dysfonctionnements qui paraissent particulièrement choquants.

D'abord, nous proposerons un amendement visant à empêcher que les redevables de l'impôt sur la fortune puissent bénéficier des exonérations de taxe d'habitation conçues pour venir en aide aux ménages les plus modestes, ce que ne sont pas *a priori* ceux qui sont redevables de l'impôt sur la fortune.

Une disposition à finalité analogue vous sera d'ailleurs proposée afin que le revenu de référence pris en compte pour l'attribution du bénéfice de telles exonérations soit véritablement représentatif de la capacité contributive des contribuables. Il est ainsi proposé que l'on ne prenne pas en compte les réductions diverses dont les contribuables peuvent bénéficier au titre de l'impôt sur le revenu.

Nous souhaitons également, en matière d'impôt sur la fortune, conforter l'interdiction de déduire les dettes professionnelles du patrimoine taxable. Il s'agit d'ajustements mineurs mais indispensables, dans l'attente d'une réforme qui devra prendre en considération la nécessité d'élargir l'assiette de l'impôt sur la fortune avec peut-être, en contrepartie, une éventuelle réduction des taux.

S'agissant de l'assurance vie, nos débats d'aujourd'hui devraient marquer l'épilogue d'un feuilleton qui dure depuis maintenant trois mois et qui est révélateur d'une mauvaise méthode législative : insuffisance de la concertation préalable au dépôt du projet de loi de finances...

M. Michel Terrot. Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... surabondance des consultations postérieures à ce dépôt...

M. Michel Terrot. C'est la méthode Jospin !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... effets d'annonce multiples et contradictoires, insuffisance de l'information et de l'association du Parlement. Vous en êtes d'ailleurs convenu, monsieur le secrétaire d'Etat, et je veux vous en remercier parce que je pense qu'à l'avenir nous travaillerons différemment.

M. Philippe Auberger. Faute avouée est à moitié pardonnée !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le sujet est certes difficile, puisqu'il convient de trouver le meilleur équilibre entre deux objectifs : permettre aux entreprises de trouver les moyens financiers de leur développement, d'une part, et rééquilibrer la fiscalité du travail et du capital, d'autre part.

Fâcheusement, ce débat se télescope avec celui sur les fonds de pensions, système à l'égard duquel nous sommes ouverts à la discussion...

M. Philippe Auberger. C'est nouveau !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... pour peu qu'il se distingue nettement du dispositif voté sous l'ancienne législature contre lequel la nouvelle majorité s'est exprimée, et qu'il ne représente pas une quelconque menace à l'encontre du système de retraite par répartition auquel les Français sont particulièrement et légitimement attachés.

M. Philippe Auberger. Cela ne figurait pas dans votre programme de campagne !

M. Gérard Bapt. Nous nous adaptons !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pour conclure, mes chers collègues, sous réserve des amendements qu'elle vous propose, la commission des finances vous invite à adopter, en nouvelle lecture, le projet de loi de finances pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Henry Chabert.

M. Henry Chabert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous devons examiner le texte du projet de loi de finances qui nous revient du Sénat. Force est de constater qu'après l'excellent travail réalisé par nos collègues du Sénat, ce budget est plus équilibré, plus pragmatique, et ménage bien davantage les finances publiques de notre pays que celui voté par la majorité de notre assemblée, contre lequel notre groupe avait voté.

En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, si le budget que vous avez présenté a quelque chose de pluriel, c'est surtout la masse des impôts qui est plurielle et que vous ne conjuguez pas au singulier.

M. Michel Terrot. Très bien.

M. Henry Chabert. Au contraire, le Sénat s'est fixé une ligne de conduite que nous partageons, à savoir la réduction du déficit budgétaire à 236 milliards, soit une

économie de 21 milliards, la suppression des prélèvements fiscaux supplémentaires, notamment sur les familles et les entreprises, la poursuite du processus d'allègement de l'impôt sur le revenu voté l'an dernier et, enfin, le maintien en francs courants du montant des dépenses au niveau fixé par la loi de finances pour 1997.

Pour cette raison, nous ne voyons pas pourquoi il y aurait lieu de revenir sur le texte aujourd'hui proposé. Les principes de bonne gestion qu'il contient, le Gouvernement devrait les retenir. Il pourrait ainsi montrer qu'en matière économique, la gauche fait des progrès sans hypothéquer l'emploi.

Malheureusement, il semble qu'il n'en soit rien et que vous vous apprêtiez à confirmer un certain nombre de choix budgétaires qui sont clairs. Ils consistent à relancer durablement et significativement la dépense publique et à matraquer fiscalement les familles, les petits épargnants, les retraités, les entreprises, bref, tous ceux qui ont un rôle éminent à jouer dans le développement économique de notre pays.

M. Didier Migaud *rapporteur général*. Caricature.

M. Henry Chabert. En dépit de ce matraquage, l'équilibre sur lequel repose ce budget se fonde sur une hypothèse de croissance de 3 % dont il est à craindre, malheureusement, sans faire de catastrophisme, qu'elle ne soit démentie par les faits. La politique économique et budgétaire du Gouvernement risque en effet à l'évidence de compromettre le rendez-vous de notre pays avec une croissance plus soutenue, héritage laissé par le gouvernement précédent. La situation dans le monde, en particulier en Asie, rend sans doute les choses plus difficiles encore, quelques experts prévoyant que cela peut avoir sur la croissance française une incidence de l'ordre de 0,2 à 0,5 %.

Votre budget, nous avons trois raisons de le condamner : il recourt massivement aux prélèvements sans maîtriser la dépense publique, il aggrave la situation de l'emploi, il compromet l'avenir et divise les Français.

Premièrement, il recourt massivement aux prélèvements, sans maîtrise de la dépense publique. Certes, on ne va pas vous reprocher de laisser dériver nos finances publiques. Il est incontestable, en effet, que le redressement largement engagé sous la précédente législature se poursuit. Ce sont en revanche les moyens mis en œuvre pour réduire le déficit, à savoir une hausse massive des prélèvements sans réforme de la dépense publique, qui rendent ce budget inacceptable. Ce n'est pas le « dépenser mieux » mais le « dépenser plus » – en fonctionnement – qui est au cœur de votre projet.

Alors que le précédent gouvernement avait présenté un budget pour 1997 avec des dépenses stables en francs courants, avec l'intention de faire de même pour 1998, les dépenses du budget pour 1998 augmentent dans votre projet de 1,7 %. Qui plus est, à moyen terme, ni le financement du programme des emplois-jeunes, dont on sait qu'il atteindra 35 milliards de francs, ni le financement de la réduction massive du temps de travail ne sont prévus. Il est donc manifeste que nous assistons à une réhabilitation de la dépense publique, dans la plus pure tradition socialiste, dont on a pu apprécier dans le passé les effets néfastes.

M. Michel Terrot. Tout à fait !

M. Henry Chabert. La France s'engage ainsi dans une voie exactement inverse à la limitation massive des dépenses publiques que pratiquent tous les pays qui nous entourent, alors que sa situation présente devrait au

contraire la conduire à faire un effort dans ce domaine et à être plus exigeante. On voit mal d'ailleurs, dans cette perspective, comment le Gouvernement pourrait envisager l'économie, à terme, de nouveaux prélèvements chaque année. Pour 1998, l'addition est connue : 60 milliards de francs environ de prélèvements supplémentaires pour le seul budget de l'Etat.

Deuxièmement, c'est un budget qui aggrave la situation de l'emploi.

M. Augustin Bonrepaux. Mais non !

M. Michel Terrot. Bien sûr que si !

M. Henry Chabert. De nombreuses mesures contenues dans le projet de budget vont exactement à l'encontre de l'objectif fixé, que nous partageons : lutter contre le chômage.

En effet, vous commencez par augmenter considérablement les charges des entreprises : confirmation de la majoration de 15 % de l'impôt sur les sociétés ; limitation de la déductibilité des provisions pour renouvellement ; suppression de la provision pour fluctuation des cours ; suppression d'une partie des allègements sur les bas salaires ; suppression de l'exonération des cotisations d'assurance maladie des travailleurs indépendants. Bref, dans leur ensemble ces mesures consistent à augmenter les charges des entreprises, c'est-à-dire à les rendre moins compétitives et à rendre l'emploi plus coûteux.

Je ne parle pas naturellement de votre volonté d'imposer, et non de négocier, la mise en œuvre des trente-cinq heures, ce qui est un facteur supplémentaire d'enrichissement du coût du travail.

Je voudrais citer aussi à ce titre la division par deux de la réduction d'impôt pour emplois familiaux, même si vous prévoyez d'en augmenter dans une certaine mesure le plafond, mesure indissociable de la réduction de l'AGED et de la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Cette mesure risque naturellement de faire disparaître des dizaines de milliers d'emplois à domicile.

Enfin, les coupes claires dans le budget de la défense entraîneront incontestablement la disparition de dizaines de milliers d'emplois chez les sous-traitants de ce secteur.

Voilà la malheureuse face cachée de la politique de l'emploi du Gouvernement. Elle ne doit pas être occultée par la création en masse d'emplois publics, malheureusement souvent au rabais, de jeunes, fonctionnaires à terme, dans les administrations de l'Etat et des collectivités. Toutes les statistiques montrent d'ailleurs que les emplois de ce type, loin de réduire le chômage, l'encouragent.

En clair, le soutien à l'emploi public se fait au détriment de l'emploi privé, le seul en mesure de générer la dynamique économique nécessaire à notre pays. Comme sur le premier point, le texte du Sénat nous paraît infiniment meilleur que celui de notre assemblée.

Enfin, le projet de budget du Gouvernement non seulement compromet l'avenir mais divise les Français. L'acharnement contre les familles en est la manifestation la plus fragrante par son importance et sa brutalité.

L'ensemble des mesures prises – la division par deux de la réduction d'impôt pour emplois familiaux, la quasi-suppression de la demi-part fiscale pour les veuves ayant élevé des enfants, et nous regarderons avec attention les amendements – constituent un très mauvais signal adressé aux familles et traduit d'une certaine façon le refus du Gouvernement de reconnaître que ceux qui élèvent des enfants préparent l'avenir de la France.

L'alourdissement, également sans précédent, de la fiscalité de l'épargne pénalisera fortement les retraités, qui comptent sur les revenus de leur épargne pour compléter les retraites parfois modestes, mais aussi les actifs, qui pressentent que les régimes de répartition ne garantiront pas longtemps les mêmes niveaux de retraite.

Le matraquage idéologique des entreprises, enfin, outre qu'il est défavorable à l'emploi et à l'investissement, risque de menacer notre compétitivité et d'entraîner la délocalisation de certains investissements.

C'est donc contre les effets pervers de ces mesures que s'est élevé le Sénat en apportant les correctifs nécessaires au projet de loi de finances pour 1998. C'est pourquoi, je le répète, nous ne voyons pas en quoi nous devrions revenir sur les mesures que le Sénat propose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Monsieur Chabert, vous n'avez pas avancé d'arguments vraiment nouveaux.

Vous avez entretenu l'inquiétude sur la croissance. Je vous invite à lire les dernières perspectives économiques de l'OCDE selon lesquelles notre pays va être soumis à deux forces contraires : l'impact indirect de la crise asiatique qui aura tendance à peser sur l'ensemble de l'OCDE, mais principalement sur le Japon, accessoirement sur les Etats-Unis et peu sur l'Europe – c'est l'effet de frein – et le fait que la demande intérieure est repartie, non seulement en France, mais dans l'ensemble de l'Europe continentale.

La consommation repart, et donc le moteur de la demande intérieure européenne. En outre, la politique monétaire est accommodante, si je puis dire, poussant les taux d'intérêt à la baisse avec la mise en œuvre de l'euro.

M. Philippe Auberger. Et les trente-cinq heures ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Au vu de ces deux éléments, l'OCDE considère qu'un taux de croissance de 2,9 % en France est réaliste.

Je ne sais pas ce qui va se passer l'an prochain, mais le pessimisme que certains observateurs ont cru devoir répandre n'est confirmé, pour l'instant, ni par les experts du Gouvernement, auxquels vous n'êtes pas obligé de porter foi, ni par ceux de l'OCDE qui, à mon avis, sont tout à fait impartiaux en ce qui concerne notre pays.

Je parlerai des trente-cinq heures dans un instant.

S'agissant des prélèvements, vous avez cité à nouveau le chiffre de 60 milliards de francs dont on a beaucoup discuté durant la première lecture. C'est une construction artificielle. Cela dit, ceux qui ont relevé de deux points la TVA en 1995, ce qui a fait baisser le revenu des familles françaises de 1,3 % en 1996, ceux qui ont fait 130 milliards de francs de prélèvements en 1996, avec une hausse de deux points des prélèvements obligatoires, sont à mon avis mal placés pour critiquer le gouvernement actuel...

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... d'autant que les impôts croîtront un peu moins vite que la richesse nationale, c'est-à-dire que le taux des prélèvements obligatoires – cet indicateur un peu technique et symbolique, devrait fléchir légèrement en 1998 par rapport à 1997.

Vous avez prononcé un éloge du Sénat. Je pourrais faire de même à propos du quitus qu'il a donné à la gestion 1997, au moins pour le deuxième semestre, à l'occa-

sion de l'examen du collectif qui avait été adopté par l'Assemblée nationale. Il l'a adopté à l'unanimité, avec quelques correctifs dont nous aurons l'occasion de reparler.

Par contre, comment pouvez-vous dire que le Gouvernement auquel j'appartiens menace l'emploi alors que le Sénat, pour atteindre son objectif dogmatique de stabilité des dépenses, a coupé 9 milliards de francs, comme M. le rapporteur général l'a fort bien détaillé tout à l'heure ?

Certes, on peut ne pas croire aux emplois jeunes. Nous, nous croyons que ce sont de vrais contrats, et non des emplois au rabais, selon l'expression un peu méprisante que vous avez employée. C'est un nouvel espoir. Ce sont des contrats de cinq ans payés au salaire minimum qui vont ouvrir à notre jeunesse une porte vers la vie active qui leur avait été fermée jusqu'à tout récemment. Je ne parle pas des coupes dans les aides à la réinsertion des chômeurs de longue durée qui, à mon avis, relèvent purement et simplement de l'aveuglement.

La durée du travail, vous aurez l'occasion d'en débattre au début de l'an prochain.

En matière d'emploi, le Gouvernement ne veut négliger aucune piste. Pour l'essentiel les créations d'emplois l'an prochain seront dues à la croissance. Elles viendront des entreprises. Selon les spécialistes, il y en aura 200 000, mais ce n'est pas suffisant pour faire baisser le chômage, d'où deux dispositifs d'appoint qui sont l'un et l'autre importants : les emplois jeunes, pour lesquels les financements sont prévus, et une réduction intelligente de la durée du travail. Le Gouvernement donne l'orientation, propose des incitations pour une négociation pleine et entière au niveau de l'entreprise. Je crois qu'une réduction négociée de la durée du travail dans l'entreprise peut apporter un mieux aux salariés, peut permettre de créer des emplois, sans peser sur la compétitivité des entreprises.

Sur la famille, vous avez entonné un refrain... Le ministre de l'intérieur, en début d'après-midi, a expliqué que mille répétitions ne faisaient pas une vérité. Je vous rappelle simplement qu'il y a dans le projet de loi de finances tel que vous le défendez, c'est-à-dire tel qu'il est issu du Sénat, une mesure qui avantage 70 000 familles, le rétablissement du crédit d'impôt pour emplois à domicile au niveau élevé où il avait été porté par le Gouvernement Balladur, mesure sélective, bien ciblée, sur une catégorie certes estimable mais limitée de la population française, et que, en même temps, le Sénat a supprimé les aides fiscales à l'éducation des enfants des collèges, des lycées, des universités, qui concernent 2 300 000 familles.

Le Gouvernement a donc toutes les raisons, et la commission des finances avec lui, de revenir au texte de l'Assemblée nationale en reprenant certaines dispositions techniques – un tiers a dit M. le rapporteur général – qui pourrait être utiles, et je propose de rejeter cette question préalable qui me paraît tout à fait infondée et qui pousserait l'Assemblée nationale à voter un budget qui est contre l'avenir et contre la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. J'appelle également notre assemblée à rejeter cette question préalable.

En vous écoutant, monsieur Chabert, la petite phrase du ministre de l'intérieur m'était également venue à l'esprit. J'ai trouvé en effet beaucoup de caricature dans vos propos, de caricature et de mensonge...

M. Henry Chabert. Caricature et mensonge sont deux choses différentes !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il y a les deux, ce qui aggrave les choses.

M. Henry Chabert. C'est votre opinion. Respectez celle des autres !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Bien sûr ! Mais je vous le dis avec la tranquillité dont vous avez fait preuve en soutenant votre question préalable.

M. Henry Chabert. Il n'est pas permis de mettre en doute mon honnêteté !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En ce qui concerne la famille, je confirme les propos de M. le secrétaire d'Etat, en répétant que vous n'avez pas le monopole de la défense de la famille. Nombre de dispositions de cette loi de finances sont favorables aux familles, mais il ne s'agit pas forcément de celles que vous avez défendues durant les quatre dernières années. C'est ce qui différencie la politique conduite hier de celle menée aujourd'hui. J'aurais l'occasion de démontrer, notamment dans un rapport d'information que je souhaite établir en liaison avec la commission des affaires sociales, que, en matière de politique familiale, ce gouvernement n'a pas de leçon à recevoir des équipes précédentes.

M. Philippe Auberger. Et vous dites cela sans rire !

M. Henry Chabert. Les familles apprécieront, monsieur Migaud !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je suis d'autant plus fondé à vous dire que votre attaque ne manque pas de sel quand on sait que, pour la première fois dans l'histoire, un gouvernement que vous souteniez s'est vu sanctionné par le Conseil d'Etat pour ne pas avoir respecté les engagements pris envers les familles.

M. Philippe Auberger. On a vu comment vous avez réglé le problème par la suite !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vos propos sur la dépense publique et la pression fiscale n'ont pas apporté beaucoup de nouveautés. Là encore, ils ne manquaient pas de sel : n'est-ce pas la majorité que vous avez soutenue avant la dissolution qui a établi le record historique des prélèvements obligatoires ?

M. Henry Chabert. C'était nécessaire !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Aujourd'hui, vous nous reprochez d'augmenter les prélèvements obligatoires. D'abord, ce n'est pas vrai.

M. Philippe Auberger. On verra bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Voilà le mensonge !

M. Philippe Auberger. Ce sont des affirmations gratuites !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ensuite, c'est de la caricature, voire davantage, dans la mesure où la politique suivie actuellement va complètement à l'encontre de celle que vous-mêmes avez soutenue durant les années précédentes.

Je pourrais contester bien d'autres arguments que vous avez avancés.

Si nous adoptons le texte tel qu'il nous revient du Sénat, nous porterions un mauvais coup à nos compatriotes. En effet, les coupes claires opérées par nos collègues sénateurs auraient des conséquences extrêmement malheureuses...

M. Philippe Auberger. Attendez les gels de crédits !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... pour beaucoup de nos concitoyens et pour l'ensemble de notre pays.

Pour toutes ces raisons, j'invite l'Assemblée à repousser la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Incontestablement, le projet de budget qui nous est soumis s'inscrit dans le cadre de la politique de redressement des finances publiques, lesquelles ont été mise à mal durant quatre ans par vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je constate, en effet, que le budget pour 1998 permet non seulement d'enregistrer une évolution des finances publiques compatible avec nos engagements européens, mais également de dégager de nouvelles marges de manœuvre budgétaire au service de l'emploi et de la solidarité. Je vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette performance alors que le précédent gouvernement, redoutait, au printemps dernier, que le déficit de l'Etat ne se creuse encore lourdement.

Cette exceptionnelle réussite, nous la devons aux mesures d'urgence prises l'été dernier par le Gouvernement et aux dispositions contenues dans ce projet de budget, qui les renforcent. Le Gouvernement a réussi l'impossible adéquation consistant à trouver de nouvelles sources de financement, tout en favorisant la croissance en France et en ménageant les Françaises et les Français. Les dépenses de l'Etat ont été contenues mais pas la dynamique de ce budget.

Quatre caractéristiques majeures ressortent de ce projet de loi de finances pour 1998.

Première caractéristique : les prélèvements obligatoires sont stabilisés, contrairement à ce que certains ont pu dire il y a quelques instants.

De 1993 à 1997, monsieur Chabert, les prélèvements obligatoires sont passés de 43,9 % du PIB à 46 %, niveau qui n'avait jamais été atteint auparavant. En outre, l'augmentation des impôts avait touché en priorité les plus défavorisés et les classes moyennes, alors que les entreprises – surtout les grandes – et les hauts revenus « engrangeaient » des baisses de charge et d'impôt sans précédent et sans effet sur l'emploi.

Fort heureusement, le budget pour 1998 stoppe cette fuite en avant qui avait asphyxié la croissance. Et à ceux qui seraient tentés de rejeter ces mesures et de mettre en avant des menaces de délocalisation, je rappellerai deux faits majeurs récents qui attestent d'une évidente erreur d'analyse : le choix d'Onnaing comme site d'implantation européen de l'entreprise automobile Toyota et l'annonce par la firme Mitsubishi d'implanter un centre de recherche européen sur notre territoire.

Deuxième caractéristique : le budget est sincère et économe.

Econome, parce que, pour la première fois depuis bien longtemps dans les annales budgétaires, le déficit de l'Etat sera inférieur à celui annoncé en loi de finances initiale.

Sincère, parce que le Gouvernement a veillé scrupuleusement à ce que les ouvertures de crédits soient d'un montant identique aux annulations. Le projet de loi de finances comporte en effet de nombreuses mesures dont le financement n'avait pas encore été assuré, qu'il s'agisse, par exemple, de l'allègement de la taxe professionnelle pour les routiers ou de l'exonération de taxe sur les salaires pour les emplois-jeunes.

Sincère aussi parce que les diverses « ardoises » laissées par le précédent gouvernement sont prises en compte : 470 millions de francs pour la « Juppette » ou encore trois milliards de francs de la dette EDF envers la sécurité sociale.

Sincère, enfin, parce que ce budget n'a pas recours aux « artifices » des années précédentes comme les 37,5 milliards de francs de France Télécom.

Troisième caractéristique : ce projet de budget soutient la croissance et l'emploi, et ce dans le respect des priorités qui nous ont été fixées par les Françaises et les Français en juin dernier, ne vous en déplaise, messieurs de la minorité.

En effet, je constate que, en dépit du contexte de modération budgétaire, les crédits consacrés à l'emploi sont passés à 155,8 milliards de francs, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 1997, ce qui va à l'encontre de ce que vous disiez il y a quelques instants, monsieur Chabert.

Une telle augmentation traduit la volonté du Gouvernement de financer de nouvelles priorités en faveur de l'emploi des jeunes auquel nous sommes fortement attachés – 350 000 emplois pourront être créés – et ce, fort heureusement, sans remettre en cause les dispositifs destinés à insérer les personnes en grande difficulté.

J'observe également que les moyens nécessaires ont été dégagés pour que le logement, grand pourvoyeur d'emplois, redevienne une priorité. J'en veux pour preuve le déblocage de 30 000 Palulos supplémentaires et la baisse de la TVA dans le logement social, entre autres.

J'émetts le vœu, monsieur le secrétaire d'Etat, que M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et vous-même portiez votre attention sur quelque chose qui m'est cher, je veux parler du devenir du patrimoine minier en France et, plus particulièrement, dans le Nord - Pas-de-Calais.

Quatrième caractéristique : le projet de budget engage une réforme fiscale tournée vers la justice.

En matière d'impôt sur le revenu, nous avons pu constater au fil des ans et des alternances politiques, que les exonérations diverses ont permis à un nombre croissant de contribuables de ne pas payer d'impôt sur le revenu. Si 49,21 % de foyers sont non imposables, on sait moins que ceux-ci ne sont pas seulement les titulaires des plus bas revenus. Ainsi selon des statistiques de la direction générale des impôts, on dénombrait 11 230 foyers non imposables dans la tranche comprise entre 200 000 et 250 000 francs de revenu imposable, 5 993 foyers non imposables dans la tranche comprise entre 250 000 et 500 000 francs et 288 foyers non imposables dans la tranche supérieure à 500 000 francs de revenu imposable. Est-ce cela votre justice, monsieur Chabert ?

L'explication d'une telle situation est simple mais inacceptable : certains contribuables passent à travers les mailles du filet, car les mailles ont été aménagées pour les gros contribuables.

M. Philippe Auberger. Votre ami Tapie, par exemple !

M. Jean-Pierre Kucheida. Ils cumulent des avantages fiscaux légaux et en abusent avec une ironie totalement déplacée, comme M. Pinault récemment.

Ces « niches fiscales » dont bénéficiaient les hauts revenus, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, fort heureusement, commencé soit à les supprimer, – ce n'est pas terminé, mais il faut du temps et de l'ardeur pour réussir ce travail – soit à les réduire ! C'est le cas avec la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile et la loi Pons de défiscalisation outre-mer, qui ont donné lieu à de multiples abus.

En revanche, je me félicite que certains avantages aient été rétablis ou accordés en faveur des familles modestes, qui sont les plus nombreuses – réduction d'impôt pour frais de scolarité, réduction et plafonnement de la taxe d'habitation, revalorisation des retraites agricoles – et qu'un effort ait été consenti en faveur des anciens d'AFN au chômage et ayant cotisé quarante ans. Quant à la pension de reversion pour les veuves de mineurs, à propos de laquelle j'ai posé une question à Mme Aubry il y a quelques jours, elle va être portée à 54 %, ce que l'ancienne majorité nous avait refusé pendant trois ans, alors qu'il ne s'agissait que de quelques miettes. Vous avez beaucoup à faire pour nous donner des leçons dans ces domaines, messieurs de l'opposition.

En outre, le groupe socialiste est très attaché à différents points, et, sur certains d'entre eux, vous avez déjà commencé, monsieur le secrétaire d'Etat, à nous donner des assurances.

Nous souhaitons le relèvement du seuil d'imposition de la demi-part dont bénéficient les personnes seules ayant élevé un ou plusieurs enfants. Vous venez de nous confirmer le relèvement de ce seuil, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous en remercie. Je pense que l'Assemblée vous suivra.

En ce qui concerne les abattements supplémentaires pour frais professionnels, c'est favorablement que nous accueillons la décision de report à un an, mais uniquement pour les bas et moyens salaires.

Enfin, s'agissant de la taxe sur les dépenses de publicité du « hors média », la vente par correspondance doit en être exclue. Vous vous doutez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'élu du Nord-Pas-de-Calais que je suis veille avec beaucoup d'intérêt...

M. Philippe Auberger. Encore la pression d'un lobby !

M. Jean-Pierre Kucheida. ... à un secteur qui est fortement créateur d'emplois.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les commentaires qu'appelle votre projet de loi. Pour ma part, j'ai la certitude qu'il s'agit d'un bon budget : d'une part, parce que la maîtrise des dépenses et la réduction du déficit budgétaire libèrent un espace qui contribuera à notre bonne intégration dans la monnaie unique et à la relance de notre économie ; d'autre part, parce que les arbitrages réalisés et les redistributions opérées répondent aux attentes des Françaises et des Français et se caractérisent par un élan de solidarité. Le groupe socialiste votera donc le projet de loi de finances pour 1998.

Je conclurai en soulignant que vous avez su faire preuve d'un véritable savoir-faire budgétaire auquel nous n'étions plus habitués depuis très longtemps. Je tenais tout simplement à saluer cette performance que soulignent un début de croissance ainsi qu'une légère reprise dans le domaine de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette nouvelle lecture de la loi de finances permet d'abord de constater que le Sénat a effectué un travail particulièrement important.

Ce travail est remarquable de cohérence dans la mesure où, tout en respectant le même objectif en matière de déficit public et au prix d'un effort accru de limitation dans l'évolution des dépenses publiques, il montre qu'il était possible de préparer un autre budget, de procéder aux allègements fiscaux attendus et nécessaires et d'éviter la hausse des prélèvements obligatoires en 1998.

Le Sénat propose donc une alternative raisonnée et raisonnable dans la gestion des finances publiques que je ne puis, personnellement et au nom de mon groupe, qu'approuver.

Mais une nouvelle lecture, c'est aussi l'occasion de donner une nouvelle chance au débat démocratique. En effet, celui-ci n'a pas été conduit à son terme en première lecture : un certain nombre de points de la politique suivie par le Gouvernement méritent des explications plus précises, plus complètes et plus crédibles, monsieur le secrétaire d'Etat. Sur ces différents points, chacun doit pouvoir s'exprimer en toute clarté, ce qui n'a pas été totalement le cas jusqu'à présent.

Après Henry Chabert, je vais relever cinq points majeurs de ce budget qui méritent d'être revus plus à fond.

Le premier concerne les prévisions que le Gouvernement a faites en matière d'évolution des prélèvements obligatoires. Certes, je n'en disconviens pas, la question a déjà été largement débattue lors de la première lecture, mais cela a été fait de façon relativement confuse.

Certes, on peut admettre qu'avec une prévision de croissance en volume du PIB de 3 % et une surtaxe sur l'impôt sur les sociétés de 15 % – mesure qui a été prise en 1997, mais qui aura une incidence en 1998 – l'on arrive à stabiliser la partie d'impôts d'Etat des prélèvements obligatoires. En revanche, on ne voit toujours pas par quel miracle la partie d'impôts locaux des prélèvements obligatoires pourrait baisser même d'un dixième de point en 1998 alors qu'elle ne fait qu'augmenter depuis seize ans. La part des prélèvements locaux dans l'ensemble des prélèvements obligatoires n'a jamais diminué.

Quant aux prélèvements sociaux, Mme Aubry a reconnu devant la commission des finances qu'ils augmenteraient, ne serait-ce que parce que l'essentiel du redressement des comptes de la protection sociale – 25 milliards de francs de déficit en moins – est obtenu par une majoration des prélèvements et que, par ailleurs, le produit des cotisations d'assurance maladie va progresser de près de 4,4 % – ce qui est très élevé –, c'est-à-dire comme l'évolution des revenus.

Toutefois, Mme Aubry s'est rétractée au cours de la discussion de la loi de financement de la protection sociale. D'où une question simple : les prélèvements sociaux vont-ils, oui ou non, augmenter par rapport au PIB en 1998 ? Cette augmentation des prélèvements est tout de même prévue dans la loi de financement ! Dès lors, pourquoi cela n'est-il pas mentionné dans les documents annexes distribués lors de la présentation de la loi de finances, le 24 septembre dernier, ainsi que dans le rapport économique et financier ?

Cette omission est inexplicable. Elle porte atteinte non seulement à la crédibilité des prévisions gouvernementales, mais également au droit de regard du Parlement sur

la loi de finances et sur la loi de financement de la protection sociale. Il y a là un risque de censure de la part du Conseil constitutionnel.

Le deuxième point concerne la prévision de la croissance pour 1998, prévision particulièrement importante pour le calcul des prélèvements obligatoires, pour le respect de la norme de 3 % des déficits publics et pour les prévisions en matière d'emplois.

J'ai déjà indiqué, lors de la discussion en première lecture, les raisons qui m'inclinent à penser que cet objectif de 3 % de croissance avait peu de chances d'être atteint. Le ministre de l'économie et des finances a traité cela par la dérision. D'ailleurs, monsieur le président, vous devez certainement vous en souvenir, puisque vous avez demandé à M. Strauss-Kahn d'en revenir au sujet. Pourtant, j'estime, en toute objectivité, en toute impartialité, que le Gouvernement aurait été sans doute beaucoup mieux inspiré d'écouter les objections que je présentais avec plus d'attention.

En effet, depuis la discussion qui a eu lieu le 14 octobre dernier, on ne peut pas dire que le climat économique général se soit amélioré : crise financière asiatique, qui n'existait pas à l'époque, fort ralentissement de l'activité au Japon et en Amérique latine – car il ne suffit pas de limiter la crise à quelques pays d'Asie, le mal est beaucoup plus étendu, il ne faut pas le nier –, crainte d'une baisse de l'activité aux Etats-Unis, M. Greenspan lui-même l'a reconnu, et, en Grande-Bretagne, le climat est loin de l'euphorie qui permettait de prévoir une augmentation des exportations au niveau de 1997, comme cela figure dans vos prévisions. Cette évaluation a malheureusement toutes les chances d'être démentie par les faits.

En outre, les derniers résultats de l'enquête de l'INSEE – une maison que vous connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat – sur les investissements des entreprises sont franchement mauvais. Le Gouvernement a cru qu'il pouvait stigmatiser la trop bonne santé des entreprises et annoncer une augmentation de la pression fiscale et des coûts salariaux et sociaux sans que cela ait une influence sur la psychologie des chefs d'entreprise, donc sur leurs perspectives, notamment en matière d'investissement.

C'est une grave erreur. L'économie, ce n'est pas seulement l'analyse de la comptabilité nationale et l'analyse du partage de la valeur ajoutée ; c'est bien davantage une évaluation raisonnée des perspectives liées à l'évolution de la confiance. Or le climat chez les chefs d'entreprise, toutes les études le montrent, n'est pas particulièrement à l'euphorie.

On peut en prévoir les résultats.

Prenons, par exemple, les dernières perspectives du service économique de la Caisse des dépôts et consignations. On ne peut pas suspecter sur le plan politique ce grand établissement, qui a été dirigé précédemment par un ancien collaborateur de M. Jacques Delors, et à la tête duquel vous venez de nommer, si je suis bien informé, un ancien collaborateur de M. Mauroy. Que dit cet organisme ? Que la croissance ne dépassera pas 2,5 % en 1998 et que cela réduira de 100 000 unités les augmentations d'emplois prévues. Vous avez parlé tout à l'heure de 170 000 ou 200 000 créations nettes d'emplois, mais la Caisse des dépôts estime qu'il y en aura 100 000 de moins, c'est-à-dire au total entre 70 000 et 100 000 seulement. Elle estime également qu'il y aura quinze milliards de recettes fiscales en moins par rapport à vos prévisions. On ne peut pas balayer ces prévisions sérieuses

d'un revers de main car elles émanent d'un organisme qui, de plus, donne des indicateurs avancés sur la conjoncture.

Le gouverneur de la Banque de France, dans sa présentation des objectifs chiffrés pour 1998 et à moyen terme, semble également tabler implicitement sur une croissance de 2,5 %.

Quant aux prévisions de l'OCDE pour la France, elles avaient été faites avant la crise asiatique.

Les conséquences des perspectives économiques générales seront beaucoup plus importantes et toucheront la France. Si la croissance mondiale est de 2,5 % l'année prochaine, on ne voit pas pourquoi la France aurait un sort différent.

La question est donc simple : comment le Gouvernement tiendra-t-il compte de cette perspective pour assurer le maintien de l'objectif qu'il s'est fixé en matière de déficit ? Compte-t-il, dès le début de l'année prochaine, à peine l'encre du budget séchée, procéder à un gel des crédits ? Si oui, quand et de quelle ampleur sera-t-il ? Serait-ce convenable alors que vous avez tant de fois critiqué les gouvernements précédents, qui avaient été contraints à recourir à un tel expédient ?

Il faut également évaluer les conséquences de la situation sur l'emploi. Actuellement, on constate une grande indigence des prévisions et des analyses publiques à ce sujet. Le texte du rapport économique et financier est d'une faiblesse insigne dans ce domaine. Les conséquences des décisions sur les crédits dans le secteur de la défense et dans le secteur routier et autoroutier ne font pas l'objet de la moindre analyse. L'incidence de la diminution de 8 milliards de francs d'allègement des charges sociales sur les bas salaires pas davantage. Les chiffres donnés par Mme Aubry – 45 000 emplois créés grâce à ces allègements – sont-ils véritablement crédibles ? Et pourquoi ne parle-t-on pas des emplois qui ont été sauvés grâce à ces allègements ?

Quant aux perspectives des accords qui seront passés avec les entreprises sur l'application des trente-cinq heures, là aussi, les hypothèses sous-jacentes aux crédits prévus – 700 000 emplois conventionnés, 45 000 emplois nouveaux – sont dramatiquement dépourvues de toute justification, alors que nous allons débattre de ce sujet dans quelques semaines.

En bref, quand aurons-nous un véritable rapport annuel sur les perspectives sociales annexées à la loi de finances ? L'OCDE publie parallèlement à ses perspectives économiques, auxquelles vous avez fait allusion et dont, je l'imagine, vous êtes un lecteur assidu, des perspectives en matière d'emploi. Disposer d'un tel document et de telles analyses permettrait de nourrir de façon intelligente le dialogue social, y compris sur l'application de la loi Robien.

Au reste, quelles sont, en l'état actuel, les prévisions du Gouvernement en matière de création d'emplois ? On nous dit que la situation de l'emploi devrait s'améliorer d'ici à la fin de l'année 1998. Sur quoi repose une telle conjecture ? Le Premier ministre a dit, dans un journal du matin il y a une semaine, qu'il se refusait à faire des prévisions dans ce domaine de peur d'être démenti par les faits.

Dans le même temps, dans l'exposé des motifs de la loi sur les trente-cinq heures de Mme Aubry, on parle de la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois. Qui dit vrai ? Qui cherche à duper les Français ? Ceux-ci n'ont-ils pas droit à la vérité dans ce domaine ?

Quatrième point : on a annoncé dans la loi de finances, plus exactement en ce qui concerne le compte spécial chargé de recueillir le produit des mises sur le marché, une recette de 28 milliards de francs en 1998. Quelle est la réalité de cette prévision ? Sur quoi repose-t-elle ? Quelles sont les entreprises publiques dont le capital est susceptible d'être mis sur le marché ? Jusqu'à présent, nous n'avons obtenu aucune réponse à cet égard.

Est-il normal que la représentation nationale soit mise à l'écart de telles décisions ?

Nous avons appris lors de l'examen du collectif, il y a quelques jours, pas de votre bouche mais dans le rapport du rapporteur général, que le Gouvernement envisageait au total, sur les deux années 1997 et 1998, que le montant des dotations aux entreprises ou aux établissements publics soit de 90 milliards de francs, c'est-à-dire plus du double du rythme moyen des années précédentes, et que, pour la plupart, ces dotations étaient en fait des débudgétisations déguisées pour des organismes comme Réseau ferré de France, l'EPFR du Crédit lyonnais, Giat Industrie et Charbonnages de France, qui feront pratiquement chaque année appel à de telles dotations sans aucun retour possible. Cela correspond-il à une gestion budgétaire rigoureuse ? Cela sera-t-il tenable longtemps alors que les besoins de ces organismes se prolongent souvent pendant des années ? N'utilise-t-on pas le produit des mises sur le marché pour le train de vie courant de l'Etat ?

Quelles seront les perspectives lorsque tous les objets de valeur appartenant à l'Etat auront été vendus ? N'est-ce pas tout simplement une fuite en avant ?

Enfin, cinquième point, en nous proposant un énième amendement sur le régime fiscal de l'assurance vie, le Gouvernement montre une fois de plus que la réforme qu'il nous a demandé d'effectuer au cours de la première lecture avait été faite de façon approximative, itérative diraient les mathématiciens – dont vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat –, que cela avait eu un effet déplorable sur la production des contrats d'assurance vie fin septembre et que Bercy avait été obligé de publier communiqué sur communiqué pour rectifier ces positions et clarifier le débat. Et voilà qu'on nous propose précipitamment un nouvel amendement ! M. le rapporteur général a eu pour une fois des paroles assez dures mais, à mon avis, tout à fait justifiées. Où va-t-on avec de telles méthodes ?

Quand la direction du Trésor admettra-t-elle enfin que le Parlement existe et qu'on ne peut pas lui faire voter n'importe quoi ? Quand admettra-t-on qu'il faut marquer plus de considération à l'égard d'une activité importante de notre pays, qui a drainé l'année dernière près de 450 milliards de francs d'épargne ? Va-t-on une bonne fois pour toutes arrêter de telles expérimentations hasardeuses ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Oh !

M. Philippe Auberger. Vous comprendrez donc, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en l'absence de réponses claires et convaincantes de votre part sur tous ces points, il nous soit impossible de voter ce projet de loi de finances en deuxième lecture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Feurtet.

M. Daniel Feurtet. Monsieur le président, monsieur le ministre, de retour du Sénat, ce projet de budget a au moins le mérite de confirmer l'ampleur de la politique d'austérité que la droite n'aurait pas manqué d'aggraver en demeurant au pouvoir.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tout à fait !

M. Daniel Feurtet. Les sénateurs de l'opposition proposent en effet de tailler dans des dépenses aussi décisives que les empois-jeunes.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Daniel Feurtet. Les Français jugeront, comme ils l'ont fait en juin dernier en disant leur refus de nouveaux sacrifices et leur aspiration au changement.

Cette tentative de remise en cause devait être dénoncée. Cela étant, elle ne peut servir de prétexte à un rétablissement pur et simple des mesures adoptées en première lecture par notre assemblée. Si elle ne veut pas être formelle, la discussion doit permettre d'améliorer le projet de loi dans plusieurs de ses dispositions.

Comme nous l'avons dit lors de son adoption, ce budget marque une inflexion non négligeable au regard des orientations du précédent gouvernement.

En même temps, nous insistons sur les possibilités de dégager de nouvelles ressources pour l'emploi et d'engager des dépenses sociales utiles afin de stimuler la demande et donc la relance. C'est une exigence que la grave crise financière venue d'Asie a rendu encore plus pertinente.

Il ne s'agit pas de s'installer dans l'euphorie ni de céder aux scénarios catastrophes. Mais comment rester sourd aux interrogations issues de grands instituts d'études économiques, voire du Conseil économique et social lui-même ? Dans son dernier avis, celui-ci qualifie désormais d'optimistes les hypothèses de croissance sur lesquelles a été bâti le budget.

Bien qu'il soit difficilement évaluable, nous ne saurions sous-estimer l'impact d'une telle crise. Si l'on en croit le Fonds monétaire international, elle devrait coûter près d'un point de croissance.

On peut, certes, la comparer à une purge nécessaire et de faible impact. Ce n'est pas l'avis de ce professeur d'économie de l'université d'Ottawa qui a écrit dans les colonnes du *Monde diplomatique* : « A l'occasion de la crise des changes de ces derniers mois, des spéculateurs institutionnels se sont ainsi appropriés des milliards de dollars.

« Et cette attaque contre les réserves des banques centrales a constitué l'une des dimensions majeures de la crise financière.

« Ayant désormais obtenu ce qu'ils voulaient en Asie, il est à craindre que les spéculateurs ne se lancent à l'assaut des banques centrales des "autres pays émergents", provoquant alors un enchaînement désastreux de dévaluations et d'appauvrissement à la mexicaine. »

Naturellement, ce point de vue n'engage que son auteur. Néanmoins, les signes d'alerte sont aujourd'hui trop évidents pour qu'on ignore l'urgence qu'il y a à mettre fin à cette fuite en avant spéculative aux conséquences désastreuses.

A moins de se résigner au chaos et à la loi du plus fort, le désarmement du pouvoir financier doit devenir un chantier civique majeur.

Au fil des années, le montant quotidien des transactions sur les devises approche ou dépasse l'encours des réserves de change de toutes les banques centrales de la planète.

Cette instabilité des changes est l'une des causes de la hausse des taux d'intérêt réels, laquelle freine la consommation des ménages et les investissements des entreprises, alimentant en retour la dette de l'Etat. Elle incite les principaux fonds, forts de centaines de milliards de dollars, à réclamer aux entreprises des dividendes élevés, ce qui, au passage, infirme la thèse selon laquelle cette formule constituerait un vecteur fiable du financement des entreprises et de l'économie.

Le Gouvernement doit prendre l'initiative de faire grandir, au niveau européen comme dans les institutions internationales, l'exigence visant à ralentir les mouvements de capitaux par une taxation modique de toutes les transactions sur les marchés des changes.

Nombreux sont en effet les experts qui estiment qu'une telle mesure ne soulèverait pas de difficultés particulières.

Au taux de 0,1 % – je dis bien 0,1 % – cette taxe Tobin procurerait quelque 160 milliards de dollars par an. De quoi suffire amplement à une action d'envergure contre la pauvreté.

L'amélioration de la conjoncture, qui a donné les marges de manœuvre nécessaires au bouclage du budget, ne peut être considérée comme durable bien que les facteurs de croissance propres à l'Europe et à la France ne soient pas surévalués.

Ces dernières années, la croissance a connu des rebonds, vite épuisés, faute de relais dans une croissance durable. Certains observateurs y voient une conséquence du mode de construction de l'Europe, où domine la soumission à des règles draconiennes.

C'est dire pour nous l'enjeu consistant à réorienter la construction européenne afin de substituer aux rapports de domination des relations de coopération pour de grands objectifs de croissance et de progrès social favorisant, par le rattrapage des inégalités, le codéveloppement.

Le budget de 1998, en dépit d'avancées réelles, demeure contraint par le respect des critères de convergence pour la monnaie unique.

En revanche, prendre appui beaucoup plus hardiment sur le rebond de la croissance amorcé en 1997 serait sans doute décisif pour redonner du sens à l'Europe et à son avenir.

Des marges de manœuvre subsistent, des ressources nouvelles peuvent encore être dégagées, ce qui permettrait de doter certains ministères prioritaires ou d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes.

Nous apprécions la proposition de la commission des finances de durcir le régime de l'impôt sur les grandes fortunes afin d'empêcher le type de scandale moral que l'actualité récente a mis en lumière.

Il nous paraît également possible, sans jeter dans la détresse les contribuables concernés et sans anticiper sur la réforme des revenus et des patrimoines, d'instaurer une contribution exceptionnelle, s'agissant de l'impôt sur la fortune.

Le rendement de la taxe professionnelle doit par ailleurs être amélioré.

L'abandon légitime de la réforme de l'impôt sur le revenu engagée par le gouvernement précédent justifie *a contrario* de revenir sur le plafonnement de l'abattement de 10 % des pensions.

Ce temps doit aussi être mis à profit pour engager le dialogue avec les organisations représentatives quant à la suppression des abattements pour frais professionnel dont bénéficient notamment les journalistes, avec comme souci le maintien du pouvoir d'achat.

Notre proposition visant à lever un emprunt obligatoire à un faible taux de rémunération mérite d'être prise en compte à l'heure où le Gouvernement vient d'annoncer son intention de lever un emprunt calé sur l'inflation.

De même, nous souhaitons, à l'instar de la commission des finances, voir entériner le relèvement de l'avantage fiscal lié à la demi-part en faveur des personnes ayant élevé seules un enfant, principe que nous avons défendu en première lecture.

Des signes encourageants ont été perçus concernant la taxe d'habitation pour les plus modestes. Un nouveau pas peut être franchi en réduisant par exemple le pourcentage des revenus que ne doit pas dépasser la taxe d'habitation, afin de favoriser les ménages aux faibles ressources.

Il faut lier cette mesure à l'indispensable revalorisation des dotations aux collectivités locales.

Il convient aussi de prolonger, et même d'accentuer la reprise ; voilà un paramètre essentiel dans l'optique d'une réduction sensible du nombre des chômeurs.

Les économistes Olivier Blanchard et Jean-Paul Fitoussi soulignent la nécessité d'une croissance de 3,6 % pendant cinq ans si l'on veut ramener le chômage en France à 7,5 %.

Est-il besoin de rappeler que la politique nouvelle sera jugée sur sa capacité à relever le défi de l'emploi ?

Les études de conjoncture à échéance 2002, dont se fait l'écho une publication récente du Sénat, confirment la pérennité, s'il n'y a pas un infléchissement économique important, d'un fort taux de chômage qui se situerait selon les instituts entre 9,8 % et 12,4 % de la population active.

Il est vital d'engager dès 1998 des réformes de structures afin de combattre la logique de la rentabilité financière, de promouvoir une plus juste répartition des revenus et une autre utilisation de l'argent à tous les échelons de la société.

La mise en chantier de la réforme de la fiscalité a été annoncée et le projet de loi sur les 35 heures sera débattu prochainement.

C'est dans le même esprit qu'il convient d'engager une réforme du crédit permettant de diminuer les charges financières des entreprises qui investissent dans les salaires, la formation et l'emploi.

Cette réforme du crédit implique de prendre appui sur un pôle public d'institutions financières démocratisées, capable d'impulser une autre utilisation de nos ressources financières.

Son action viserait notamment à résister à la pression des marchés et à influencer sur les institutions financières afin de réorganiser les financements vers des objectifs d'emploi et d'efficacité économique et sociale.

Dans cet esprit, nous demeurons opposés à la poursuite de certaines privatisations, en particulier celle du GAN-CIC. De même, nous restons attachés à l'idée d'une redéfinition des missions des établissements du secteur semi-public financier.

Nous attendons avec une certaine impatience l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un débat sur les conditions de financement de l'économie de notre pays.

Je le répète, cette deuxième lecture ne saurait s'apparenter pour nous à un exercice de pure forme.

Nous avons reconnu les avancées de ce budget, mais nous pensons que l'on peut progresser encore, ne serait-ce que dans le souci de prendre en compte les incidences de la crise financière, qui ne doit pas être sous-estimée.

Il y va de la capacité du budget de 1998 à soutenir et à servir de façon optimale l'activité et l'emploi.

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous souhaitons profiter de cette nouvelle lecture pour revenir largement au texte initialement voté par l'Assemblée et, si possible, pour l'améliorer encore.

Lorsque je m'étais exprimé en première lecture au nom des députés appartenant au Mouvement des citoyens, j'avais noté que l'environnement économique extérieur restait globalement bien orienté – c'était le cas à ce moment-là – pour la croissance française ainsi que pour la conjoncture européenne. Depuis, chacun le sait, des changements importants sont malheureusement intervenus. La crise financière a continué à faire des ravages en Asie, malgré les interventions massives du Fonds monétaire international. Nous mesurons la gravité inattendue du développement de cette crise financière en dépit des solutions apportées à la suite de l'appel pressant lancé par ces pays, en particulier par la Corée, à la communauté internationale. L'ampleur de cette dépression dans la zone asiatique est susceptible d'avoir des répercussions sur l'économie française, et c'est là que je voulais en venir.

Premièrement, la baisse de la croissance de nos partenaires asiatiques se traduira mécaniquement par une baisse de nos exportations en leur direction. Certes, ces pays ne représentent que 5 % de notre commerce extérieur. Mais, dans la mesure où actuellement la reprise française est essentiellement tirée par les exportations, il ne faut pas sous-estimer l'impact de la crise asiatique sur certaines de nos industries et de nos PME, en l'occurrence les plus innovantes. Par ailleurs, l'OCDE prévoit une baisse de 0,9 % de la croissance des pays industrialisés en raison de la crise financière dans les pays du sud-est asiatique.

Deuxièmement, il est pour l'instant impossible de savoir quel sera l'impact de cette crise sur l'évolution des taux de change, en particulier sur le taux de change réel du dollar. Pour l'instant, le retrait massif des capitaux placés sur les marchés asiatiques et l'épuisement des réserves de change des banques centrales se sont traduits par de gigantesques transferts d'actifs libellés en dollars à travers une spéculation formidable, au sens propre du terme, c'est-à-dire une spéculation qui fait peur. On ne sait pas comment les nouveaux détenteurs de la dette américaine se comporteront à l'avenir. Pour l'instant, le dollar est orienté à la hausse, ce qui est une bonne chose pour notre économie, mais rien ne nous dit que cela va continuer.

Par ailleurs, nous sommes inquiets car la convergence des taux d'intérêt européens et leur alignement souhaité sur les valeurs les plus basses paraissent de plus en plus difficiles, d'abord parce que certains de nos partenaires européens sont plus avancés que nous sur la pente de la reprise ; ensuite parce que des voix s'élèvent, toujours les mêmes – vous savez dans quelle direction je regarde – pour réclamer un relèvement du loyer de l'argent. C'est pourquoi les marchés dérivés, comme l'OCDE, anticipent aujourd'hui une remontée des taux français de près de 2,5 % à l'horizon 1999 avec tout ce que cela comporte en termes de ralentissement de l'activité, de moindres

rentrées fiscales et d'alourdissement de la charge de la dette de l'Etat. L'OCDE est même allée jusqu'à suggérer d'anticiper ces phénomènes en ramenant les déficits publics bien en deçà de la norme déjà très sévère de 3 %, à 2 % du PIB, pour prévenir tout dépassement du critère sacré de 3 % en cas de ralentissement.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais exprimer devant vous. Je ne suis pas inquiet quant à votre détermination à poursuivre dans la voie que vous avez tracée, en première lecture, dans le sens d'une relance de la croissance intérieure, du pouvoir d'achat, de la réduction du temps de travail, de l'investissement public, des grandes infrastructures et de la recherche. J'attends que vous nous confirmiez ces orientations, que vous nous indiquiez, si possible, quelles mesures nouvelles vous entendez prendre et, bien évidemment, je vous demande de bien vouloir nous rassurer et d'apporter votre éclairage sur les questions que j'ai posées tout à l'heure. Inutile de vous dire que les députés du groupe RCV, membres du Mouvement des citoyens, ne souhaitent pas que soit pérennisées les modifications apportées par le Sénat.

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur le plan économique et financier, pour ne pas répéter ce qui a été dit plusieurs fois, y compris par mes collègues ce soir, je dirai que nos différents sont lourds, beaucoup plus que durant la période 1988-1993. Ils le sont tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, une certaine incommunicabilité, une tendance à la caricature, d'ailleurs partagée, mais la responsabilité du Gouvernement est engagée.

Sur le fond, s'il ne s'agissait que de redéploiement de l'impôt indirect vers l'impôt direct ou de redistribution, je serais tenté de dire que les différences seraient justifiées mais limitées. Mais nos critiques vont au-delà, d'ailleurs, elles ne sont pas seulement nôtres. Je constate qu'elles sont partagées dans les organisations internationales. Je vais simplement les formuler à nouveau : la montée des dépenses publiques, la remise en question de l'allègement des charges sociales, les 350 000 emplois publics supplémentaires, les 35 heures appliquées uniformément et autoritairement, j'ajouterai l'absence de tout engagement pour renforcer l'efficacité de la dépense publique.

Toutes ces décisions, j'en suis convaincu, mais seul l'avenir nous départagera, seront un frein pour la croissance, non un moteur. D'ailleurs, je parlais tout à l'heure de la période 1988-1993. En relisant le projet de 10^e plan de Michel Rocard, *Sur une stratégie de croissance pour la France*, j'y retrouve les critiques que nous formulons, monsieur le secrétaire d'Etat. A la page 32, il est dit ceci : « Les cotisations sociales à la charge des entreprises seront à tout le moins stabilisées et les marges de manœuvre disponibles consacrées à l'allègement des charges sociales pesant en particulier sur les emplois les moins rémunérés. »

M. Jean-Louis Idiart. Il faut le faire !

M. Pierre Méhaignerie. Je pourrais citer beaucoup d'autres observations qui montrent que les différents existent aussi avec certains de vos prédécesseurs et avec beaucoup de politiques social-démocrates en Europe.

Dans la première page de son rapport, le rapporteur général écrit : « Depuis le mois de juin dernier, l'Assemblée nationale et le Sénat s'inscrivent dans des logiques politiques différentes ». C'est vrai. Mais ces logiques dif-

férent aussi entre la France et les autres pays européens, y compris ceux dirigés par des majorités qui ne sont ni libérales ni conservatrices. Je note d'ailleurs qu'au cours des six semaines qui viennent de s'écouler, les avertissements et les inquiétudes se sont multipliés, jusqu'au sein du Gouvernement. N'est-ce pas un ministre de votre gouvernement qui, lors d'un déplacement en province, se demandait si les 35 heures n'allaient pas casser la croissance ? Il faisait part de certaines supputations. A Bercy, on estimait que cela risquait de poser des problèmes et qu'il fallait à tout le moins réserver aux entreprises de plus de cinquante personnes les contraintes liées à l'application des 35 heures.

Avec une sincérité dont je le félicite, n'ajoutait-il pas, visitant une usine dans l'industrie textile – je pense que les salariés comprendront ce message : « Avec les 35 heures, vous n'avez plus qu'une solution : automatiser à mort ! » Les salariés ont tout lieu d'y réfléchir...

La France se retrouve à contre-courant de la plupart de ses partenaires européens. Ajoutons-y, et c'est peut-être cela qui nous choque le plus, la remise en cause de l'allègement des charges sociales. Au cours de ces six dernières semaines, le ministre néerlandais des finances déclarait : « La seule vraie stratégie européenne de croissance pour retrouver l'emploi, c'est l'allègement des charges sociales qui pèsent sur les salaires ? »

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est exactement le contraire qu'ils font, et ça marche bien !

M. Pierre Méhaignerie. Je suis désolé, nous pouvons comparer, vous avez tous les rapports ! Je crois que Mme Aubry fait une erreur qui traduit une méconnaissance totale de l'efficacité et de la nécessité de donner une visibilité aux entreprises.

M. Jean-Louis Idiart. Parlons-en, de l'efficacité !

M. le président. Laissez M. Méhaignerie terminer !

M. Pierre Méhaignerie. Pour gagner des marchés et des emplois, les entreprises ont besoin de flexibilité, de visibilité et de règles stables.

M. Jean-Pierre Kucheida. Les hommes, vous les piétinez ! Aucune dignité !

M. le président. Monsieur Kucheida, vous avez pu parler tout à l'heure !

M. Pierre Méhaignerie. Nous ne voterons pas un budget qui remet en cause l'allègement sur les bas salaires alors que c'est une des réponses au problème de l'emploi.

Nous ne voterons pas un budget qui remet en cause les politiques favorables au secteur concurrentiel. Nous sommes dans une guerre économique et les pays se battent pour leur croissance et leur emploi. Je crains que nous n'affaiblissions les troupes de l'avant, celles qui sont soumises à la concurrence internationale.

Nous ne voterons pas un budget qui augmente les dépenses et les emplois publics ; l'Etat à mieux à faire pour mieux gérer les emplois publics et la productivité du service public.

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est ce que vous auriez dû faire pendant quatre ans !

M. Pierre Méhaignerie. Nous ne voterons pas un budget qui choisit la rigidité, l'étatisme, et qui remet à demain les réformes de structures pourtant si nécessaires.

Ma conclusion sera simple : il n'y a pas d'exception française. Nous vivons dans un environnement concurrentiel et les choix que vous nous proposez ne nous

mettent pas en position de force vis-à-vis de nos partenaires. Vous nous engagez, hélas !, sur des routes hasardeuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Merci, mon père !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Marchand.

M. Jean-Michel Marchand. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du budget a été révélateur des limites du rôle de notre assemblée : la marge d'initiative des députés est faible. Ce budget, nous le considérons comme un budget de transition, transition que nous souhaitons non seulement politique mais aussi culturelle.

Ce budget, nous regrettons qu'il reste contraint aux critères de convergence de Maastricht, et il nous pose toujours autant d'interrogations.

Notre fiscalité ignore l'environnement. Tant que les coûts écologiques continueront à être considérés comme externes par les mécanismes du marché, cette situation perdurera. Ce ne sont pas les quelques progrès vis-à-vis des carburants propres, même s'ils sont un signe que nous avons noté, monsieur le secrétaire d'Etat, qui donnent à ce budget l'inflexion que nous aurions souhaitée. Il nous faut regretter que le système fiscal français se soit construit dans la négligence absolue de ses éventuels effets sur les écosystèmes. La croissance, certes indispensable, n'est plus la seule caution de la richesse. Les ressources humaines, naturelles et patrimoniales participent également à la richesse collective et pour certaines d'entre elles plus particulièrement, d'autant qu'elles sont rares et épuisables.

De même, en matière de transport, nous sommes encore loin du compte, s'agissant aussi bien des investissements dans les transports en commun que d'une réorientation concrète qui permette le rééquilibrage des modes de déplacement en ville, les déplacements interurbains et les liaisons villes-campagne. Quant au fret, nous attendons plus pour le développement du transport multimodal et du ferroutage.

L'Etat a pour devoir d'utiliser l'impôt de la façon la plus conforme à l'intérêt collectif. Ce budget comprend nombre de mesures positives.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ah !

M. Jean-Michel Marchand. Je vais équilibrer mon discours, monsieur le secrétaire d'Etat !

Ces mesures concernent principalement des contribuables fortunés qui n'ont que trop longtemps optimisé leur revenus fiscaux en les réduisant le plus possible. La vocation première de l'impôt est bien d'être un outil de redistribution de la richesse. L'impôt direct étant le plus juste, nous nous félicitons que soient annulées les dispositions du précédent budget qui prévoyait une baisse progressive des taux, mesure favorisant d'abord les hauts revenus, puisqu'ils bénéficiaient, cela a déjà été dit, de près de 15 % de l'allègement global prévu alors qu'ils ne représentent que 1,3 % de la population totale.

De manière générale, les hausses d'impôts restent limitées et portent sur les bénéficiaires des sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions de francs, la taxation des organismes et des personnes à forte épargne, la taxation des plus-values, la suppression de niches fiscales. Mais il faut encore regretter qu'on attende toujours plus de la TVA, payée par tous, y compris par nos concitoyens les plus modestes.

Nous reconnaissons avec satisfaction des avancées significatives qui répondent aux objectifs politiques que s'est fixés le Gouvernement par la voix de M. le Premier ministre lors de son discours de politique générale. Je pense plus particulièrement aux moyens mis en œuvre pour les emplois-jeunes et pour accompagner l'activité économique, donc pour soutenir l'emploi. Je pense également au logement et aux dispositifs pour réhabiliter le logement ancien et soutenir le logement locatif social et très social, sans oublier les particuliers. Là encore, c'est l'emploi qui s'en portera mieux.

En revanche, nous nous inquiétons de l'insuffisance des moyens affectés au ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'objectif est bien de lui permettre d'assurer les missions nouvelles et essentielles qui lui sont confiées et donc à terme de consacrer 1 % du budget de l'Etat à l'environnement.

Une autre inquiétude s'est fait jour suite à la déclaration du Gouverneur de la Banque de France. La question a déjà été posée, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il est utile de réaffirmer ici que la Banque de France doit rester une entreprise sous tutelle de l'Etat.

Tout en réaffirmant notre intention de voter ce projet de budget pour 1998 pour et en dénonçant la mouture qui nous revient du Sénat, nous devons d'ores et déjà nous préoccuper de restaurer la fiscalité directe dans les recettes fiscales, de diminuer la taxation à la consommation des produits de première nécessité, de préférer la progressivité, socialement plus juste, à la proportionnalité, de réformer profondément l'assiette de la fiscalité locale, de réformer l'ISF en élargissant son assiette et ses taux, de lutter de manière accrue contre la fraude fiscale, d'ouvrir le champ d'une véritable fiscalité environnementale.

Et puisque plus de justice fiscale signifie plus de justice sociale, nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dès l'an prochain, votre budget soit infléchi dans une perspective de développement durable et solidaire.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, d'ici à quelques heures, la majorité plurielle rétablira pour l'essentiel le projet de loi de finances pour 1998 tel que l'Assemblée nationale l'avait adopté en première lecture. Or, tout comme en première lecture, le groupe UDF considère que ce texte est dangereux pour notre pays et pour les Français.

L'article 1^{er} de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, mentionne que « Les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent ».

Vous faites, monsieur le secrétaire d'Etat, le pari d'une reprise de la croissance au moment même où s'amoncellent les nuages sur la conjoncture mondiale. La crise asiatique, les faillites de banques et d'intermédiaires financiers en Corée et au Japon auront des incidences sur l'économie européenne.

Vous faites le pari d'une reprise de l'investissement. Or, selon les enquêtes réalisées, en particulier par l'INSEE, mais avant les difficultés financières nées en Asie, les dépenses d'investissement industriel n'augmenteront que de 3 % l'année prochaine, alors que vous tablez sur une croissance de 7 %. Quant aux augmentations d'impôt à répétition auxquelles vous nous avez habitués depuis six

mois et l'annonce des 35 heures obligatoires pour tous à terme, elles dissuadent les chefs d'entreprise d'investir et de créer des emplois.

Enfin, vous espérez que la demande étrangère demeurera élevée. Au vu des résultats de notre balance commerciale, votre optimisme pourrait paraître légitime. Mais c'est oublier que la France a bénéficié jusqu'à maintenant d'un contexte très particulier : une faible croissance intérieure qui freine l'achat de biens et de services étrangers et une demande mondiale forte qui gonfle nos exportations. Un affaiblissement de la demande extérieure, comme nous pouvons malheureusement le craindre pour les prochains mois, remettrait en cause votre objectif très optimiste et surévalué de croissance.

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous êtes mauvais augure !

M. Charles de Courson. Or vous avez élaboré ce projet de loi de finances sans vous octroyer de marge de manœuvre. Le moindre incident de parcours se transformera en catastrophe et en dérive des comptes publics. Votre projet de budget ressemble à celui de 1993, qui avait été construit sur une base irréaliste de croissance et qui a abouti à un doublement du déficit budgétaire en cours d'exécution. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce projet de loi de finances est donc déconnecté de l'environnement économique dans lequel évolue la France. Mais de plus, vous avez commis de très nombreuses erreurs de diagnostic. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous êtes le défenseur du « château » ! Vous travaillez pour les riches !

M. Charles de Courson. Premièrement, vous considérez que les entreprises se portent bien, qu'elles sont riches et qu'elles peuvent, sans dommage pour l'emploi, faire des sacrifices supplémentaires, supporter des augmentations d'impôt et des augmentations de charges, notamment sociales.

M. Jean-Pierre Kucheida. Pinault ne paie pas d'impôts, mais il se fait construire un stade de foot !

M. Charles de Courson. Sans revenir à la discussion que nous avons eue en première lecture, je tiens à souligner que les entreprises françaises se caractérisent par une rentabilité du capital particulièrement faible : 9 % contre 20 % aux Etats-Unis, 18 % au Royaume-Uni et 12 % en Allemagne dans le domaine industriel.

M. Raymond Douyère. Combien de milliards distribués aux entreprises l'année dernière, monsieur de Courson ?

M. Charles de Courson. L'alourdissement de l'impôt sur les sociétés est un facteur qui diminuera, une fois de plus, la rentabilité des entreprises françaises et qui les incitera à différer les embauches et les investissements.

Vous vous félicitez des bons résultats du commerce extérieur sans étudier, en profondeur, les chiffres.

La France ne tire pas profit, comme vous semblez le croire, de la croissance du commerce international proportionnellement à son développement. Elle perd même des parts de marché tant en Europe qu'aux Etats-Unis ou dans les pays émergents. Nous faisons moins bien que la moyenne de nos partenaires européens.

Loin d'aider les entreprises à surmonter leurs problèmes, vous décidez de charger un peu plus la barque. Avec votre politique, la France risque de connaître un processus de désertification économique...

M. Alain Calmat. Et Toyota ?

M. Charles de Courson. ... comme le souligne Jacques Attali dans un article récent publié par *Le Monde*.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Jacques Attali !...

M. Jean-Louis Idiart. Vous n'avez plus de valeurs. Vous les piquez chez les autres !

M. Charles de Courson. Deuxièmement, vous tournez le dos à la politique de maîtrise des dépenses publiques que la précédente majorité avait engagée.

M. Jean-Pierre Kucheida. Contrevérité !

M. Charles de Courson. En 1998, me rétorquerez-vous, les dépenses de l'Etat progresseront de 1,7 %, mais en apparence seulement. Vous oubliez de dire que les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,1 %. Les seules économies concernent l'investissement, et tout particulièrement l'investissement militaire. Or, pour les prochains budgets, vous ne pourrez pas ponctionner une nouvelle fois l'armée, à moins de remettre en cause la sécurité du pays, déjà ébranlée.

M. Pierre Forgues. Pas du tout !

M. Charles de Courson. Le Gouvernement a, de manière irréflectie, décidé d'augmenter les effectifs de l'emploi public. Sans compter le coût des emplois-jeunes, emplois quasi publics, la fonction publique absorbe 42,6 % du total des dépenses de l'Etat et 19 milliards de francs supplémentaires sont prévus en 1998 pour financer les nouveaux emplois publics et les augmentations de salaires. Or nous savons que cela ne suffira pas. Rien, en effet, n'a été provisionné pour tenir compte des résultats des prochaines négociations salariales. Rien n'est prévu pour faire face à la hausse des taux d'intérêt.

Troisièmement, votre projet de budget pour 1998 marque une rupture avec celui de 1997, qui avait engagé un processus de baisse des impôts.

La loi de finances pour 1997 prévoyait une diminution de 75 milliards de francs de l'impôt sur le revenu. La loi de finances pour 1998 prévoit une augmentation des recettes fiscales nettes de l'Etat de 65 milliards de francs par rapport à la situation dont vous avez hérité du précédent gouvernement, soit 5,8 %.

D'un côté, la maîtrise des dépenses et la baisse des impôts ; de l'autre, toujours plus de dépenses et d'impôts.

Dans votre chasse aux recettes, vous avez concentré le tir sur les épargnants et les familles. Nous aurions pu penser que vous vous attaqueriez aux gros épargnants, mais tel n'est pas le cas. Vous vous en prenez aux petits épargnants et surtout aux retraités épargnants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Le retraités, les femmes, les veuves, que de victimes !...

M. Charles de Courson. La limitation de la restitution de l'impôt fiscal indique clairement que vous n'aimez pas le contribuable modeste, voire non imposable, qui, jour après jour, s'est constitué un petit portefeuille d'actions.

La réduction du plafond de la demi-part supplémentaire dont bénéficient certains contribuables, essentiellement des retraités ; l'augmentation de la CSG sur les produits de l'épargne, la taxation de l'assurance vie, entre autres, symbolisent parfaitement votre politique anti-retraités.

M. le président. Monsieur de Courson, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Charles de Courson. A ce titre, votre majorité plurielle commence à avoir des doutes sur le bien-fondé de cette politique. Elle a refusé en commission des finances de rétablir le plafond de la demi-part.

Sans épargnants, il n'y a pas d'entreprise, il n'y a pas d'emploi.

Aujourd'hui, du fait de l'absence de fonds de pension, du fait de leur faible capitalisation, nos entreprises sont menacées par des OPA sauvages lancées par des groupes étrangers. Ce ne serait pas dramatique si des entreprises françaises faisaient de même en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Mais elles ne le peuvent pas ; leur faible rentabilité, et donc l'insuffisance de leurs capitaux propres ne leur permet pas de dégager des capitaux suffisants pour acheter des firmes étrangères : voyez l'exemple des AGF ; groupe qui va être partagé entre les Italiens de Generali et les Allemands du groupe Allianz.

M. le président. Concluez maintenant ! Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Charles de Courson. Votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, est à contre-courant. Vous faites exactement le contraire de tous les autres pays. Je suis bien conscient que vous préférez toujours avoir tort avec Jean-Paul Sartre qu'avoir raison avec Raymond Aron.

M. le secrétaire d'Etat. Vous, ce serait plutôt Camus : la chute !

M. Charles de Courson. En ce qui nous concerne, nous avons toujours préféré avoir raison avec Raymond Aron contre Jean-Paul Sartre, et c'est pourquoi le groupe UDF votera contre le projet de loi de finances pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est un scoop ! A la tienne, Amédée !

M. Charles de Courson. Il n'y a que la vérité qui blesse, camarades !

M. le président. La parole est M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous arrivons au terme de la longue et difficile procédure d'adoption de la loi de finances initiale. Il m'est difficile, pour ce qui concerne l'outre-mer, de ne pas relever que le texte qui nous est présenté aujourd'hui diffère sur un certain nombre de points du projet de loi qui nous avait été soumis initialement par le Gouvernement.

Il apparaît en effet que le Sénat a récemment adopté un amendement réduisant de plusieurs dizaines de millions de francs le budget des départements et territoires d'outre-mer. Cette réduction a été adoptée malgré l'opposition clairement exprimée des sénateurs non seulement de La Réunion, mais de l'ensemble des DOM. Ce rassemblement de la représentation de l'outre-mer, et en particulier de La Réunion, toutes étiquettes politiques confondues, pour défendre les intérêts fondamentaux de nos pays, traduit la gravité de la situation dans nos départements. Comment accepter une baisse des crédits alors que ceux actuellement mobilisés sont déjà considérés comme insuffisants par rapport à l'ampleur des besoins ?

Si, grâce au front commun des sénateurs des DOM, un premier amendement de réduction a pu être rejeté, il n'en a pas été de même, hélas ! pour le second. De la

sorte, les crédits du titre IV du ministère de l'outre-mer ont été amputés de plus de 40 millions de francs. Or le titre IV comprend tant les subventions aux collectivités locales que les crédits du fonds pour l'emploi, deux domaines qui doivent faire face à de graves difficultés. Je vous demande donc solennellement, mes chers collègues, de rétablir les 40 millions de francs injustement soustraits au budget des DOM tel que nous l'avions adopté en première lecture.

Sur un tout autre registre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprendrez que les modifications apportées à la défiscalisation outre-mer par rapport au texte initial présenté par le Gouvernement nous inquiètent tout particulièrement.

Nous avons pris acte des arguments développés par la commission des finances et de la nécessité d'une plus grande moralisation du dispositif car nous ne sommes pas là pour défendre l'injustice fiscale. Le souci exprimé par nos collègues de la commission des finances est compréhensible dans le contexte national, même s'il convient de souligner que la mise en œuvre de la défiscalisation a suivi des voies différentes dans chaque département d'outre-mer et s'y est traduite par des résultats contrastés.

Toutefois, l'extrême précarité des équilibres socio-économiques qui caractérise les départements d'outre-mer implique que toute réforme du dispositif soit précédée d'une approche rigoureuse tant de l'impact du dispositif sur les investissements et l'emploi que des dysfonctionnements actuels et des modalités pour y remédier.

De surcroît, toute ponction financière éventuelle qui résulterait d'une réforme de la défiscalisation nécessite la mise en œuvre de mesures visant à réinjecter les économies budgétaires réalisées dans le circuit économique des départements d'outre-mer.

Suite à un arbitrage de M. le Premier ministre, des aménagements ont été proposés en attendant qu'il soit procédé, d'ici à l'année prochaine, à une mise à plat de l'ensemble du dispositif. Je crois savoir que non seulement la coordination des parlementaires de La Réunion, mais aussi l'ensemble de la représentation parlementaire de nos départements se sont déclarées favorables à une telle approche.

C'est pourquoi, à ce stade de la réflexion, et compte tenu de l'ouverture des parlementaires de l'outre-mer à un dialogue constructif autour de cette question, la suppression de la « tunnélisation », c'est-à-dire de la déductibilité des déficits catégoriels non professionnels, nous paraît prématurée. D'autant qu'aucune étude affinée ne permet d'évaluer précisément les économies réalisées par l'Etat au titre de cette suppression, ce qui empêche, par là même, la mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur des économies des DOM.

L'article 14, tel qu'il était rédigé, permettait une économie de 100 millions de francs. Sa nouvelle rédaction n'a pas donné lieu à un chiffrage et cela nous inquiète, car l'engagement du Premier ministre selon lequel rien de dramatique ne serait fait cette année, semble devoir ne pas être respecté. C'est en fait l'ensemble du dispositif qui serait ainsi déséquilibré, avant même que n'aient pu avoir lieu les études nécessaires et une concertation véritable avec l'ensemble des acteurs concernés. Dans ces conditions, à l'instar de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, il me semble impératif d'en revenir à l'esprit de l'arbitrage initial de M. le Premier ministre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si aucun geste n'est fait sur l'article 14, attendez-vous à une désolidarisation de la plupart des députés des DOM sur cet article. Cette sanction aurait, n'en doutez pas, valeur d'avertissement.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, d'emblée, MM. Kucheida et Feurtet ont bien situé le débat qui nous réunit ce soir. M. Kucheida a estimé que nous avons su créer des marges budgétaires pour la croissance, pour l'emploi et pour la solidarité. M. Feurtet a dit qu'en rejetant le contre-budget du Sénat, l'Assemblée refuserait une politique d'austérité, c'est-à-dire une politique selon laquelle la nécessaire réduction des déséquilibres se ferait en pressurant les plus faibles, en bridant la consommation, donc la croissance et l'emploi.

M. Kucheida, après avoir rappelé son intérêt bien connu pour le patrimoine minier – référence qui va droit au cœur du Gouvernement – a souligné que ce budget comprenait de nombreuses dispositions favorables aux familles modestes : la réduction de la TVA sur le logement social comme sur les travaux d'entretien effectués par les propriétaires et les locataires dans leur résidence principale ; les mesures relatives aux frais de scolarité, à la taxe d'habitation, aux pensions de réversion des veuves de mineurs.

Il a surtout fait état du nombre de contribuables non imposables ayant apparemment des revenus élevés. L'actualité nous en a donné des exemples récents. Ce que je veux dire au nom du Gouvernement, c'est que nous allons lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. Nous affecterons les meilleurs inspecteurs à la lutte contre la fraude et l'évasion de ceux qui ont les meilleurs conseillers fiscaux. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est essentiel, en effet, de rétablir vis-à-vis de la fiscalité une véritable équité. Certains sont habiles, d'autres se comportent comme de bons citoyens. Les plus habiles doivent sentir qu'ils ne sont plus à l'abri du contrôle fiscal.

M. Auberger a parlé de la cohérence du travail effectué par le Sénat. Cohérence évidente, en effet, dans la volonté de revenir sur les mesures de justice fiscale.

Il a également parlé des prélèvements obligatoires. Je retiens qu'il a reconnu, pour la première fois, que les prélèvements de l'Etat resteraient stables à l'avenir. Il s'est inquiété de l'évolution des impôts locaux. Si les prélèvements des collectivités locales risquent de baisser l'an prochain – il n'y a aucune certitude – c'est tout simplement que les impôts locaux sont perçus avec un décalage de deux ans. En 1998 rentreront les impôts perçus sur les revenus d'une année creuse : 1996. Cette année-là, en effet, les familles avaient subi une ponction fiscale record de la part de l'Etat.

Quant à la hausse des prélèvements sociaux qu'il dénonce, je pourrais lui rappeler les relèvements de la CSG en 1993 et de la CRDS en 1996. En revanche, le transfert des cotisations maladie des salariés vers la contribution sociale généralisée opéré par le Gouvernement ne constitue pas un prélèvement massif comparable à ceux que je viens de rappeler.

M. Auberger s'est interrogé, de même que MM. de Courson, Carraz et Feurtet, sur le niveau de la croissance en 1998. La crise financière asiatique exercera, à l'évidence, une influence négative sur notre conjonc-

ture. Mais les statistiques confirment que notre économie est repartie aux deuxième et troisième trimestres de 1997. Les deux évolutions iront en sens contraire. L'OCDE croit encore pour la France à une croissance de l'ordre de 2,9 %. Le rapporteur du Conseil économique et social, M. Peyrelevade, cité par M. Feurtet, considère pour sa part que la perspective de 3 % reste raisonnable, même si, du côté de la consommation et surtout de l'investissement, des inconnues subsistent pour l'an prochain.

M. Auberger, obéissant à une sorte de réflexe conditionné, puisque c'est ce qu'ont fait les gouvernements antérieurs, nous a prédit un gel des dépenses dès le début de l'année 1998. Mais, comme je l'ai indiqué à la tribune du Sénat, nous n'avons pas l'intention de reprendre les pratiques de nos prédécesseurs. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Le budget sincère et économe dont a parlé M. Kucheida nous évitera, une fois le débat parlementaire terminé, de devoir revenir à ce qui serait la vérité des chiffres. La vérité des chiffres est devant vous, dans le projet de budget.

En ce qui concerne les prévisions sur l'emploi, le Gouvernement ne voit pas d'obstacle à ce que vos commissions des finances et des affaires sociales accentuent les travaux d'évaluation dans ce domaine et publient éventuellement un rapport annuel sur les perspectives sociales, qui serait annexé à la loi de financement de la sécurité sociale. Les services de l'Etat seront à votre disposition, si vous souhaitez dresser un tel document.

M. Auberger a anticipé sur la discussion du projet relatif à la durée du travail. Ce sera le débat du début de l'an prochain. Il n'a pas, contrairement à M. de Courson, fait allusion à des trente-cinq heures obligatoires pour tous. Je le remercie de s'être exprimé sur ce sujet comme sur d'autres, dans des termes mesurés.

En ce qui concerne ce qui serait des débudgétisations déguisées, j'ai le souvenir de gouvernements récents qui avaient utilisé des recettes de privatisation pour combler des déficits courants. Par conséquent, M. Auberger, qui était rapporteur général à l'époque, n'a pas vraiment de leçons à nous donner en la matière.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En ce qui concerne l'assurance vie, M. Auberger a parlé d'une approche itérative. Le débat démocratique est en effet itératif. Le débat entre le Gouvernement et l'Assemblée, et notamment avec la commission des finances, a permis d'améliorer très nettement certaines propositions du Gouvernement. Le Sénat, lui aussi, a parfois apporté sa contribution. Nous ne détenons pas, d'emblée, la vérité.

En l'occurrence, et je lance un appel à M. de Courson qui souhaite aider nos entreprises dans la guerre économique internationale, une plus large ouverture des contrats d'assurance vie aux actions me semble une bonne mesure. La commission des finances a précisé qu'il devait s'agir d'actions françaises comme dans le cadre du plan d'épargne en actions. Je suis sûr, monsieur de Courson, que vous voterez cet amendement.

M. Charles de Courson. Vous avez changé trois fois le dispositif, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Nous le changerons aussi souvent qu'il le faudra pour atteindre sinon la perfection, du moins le juste équilibre entre la croissance, l'emploi et la solidarité.

M. Jean-Yves Besselat. Modeste avec ça !

M. Jean-Louis Idiart. Il n'y a que les conservateurs qui ne changent pas !

M. le secrétaire d'Etat au budget. M. Feurtet s'est inquiété de la crise financière. Elle est effectivement préoccupante, d'autant qu'elle n'est pas localisée uniquement en Asie. Il a fait allusion à la taxation recommandée par le professeur Tobin sur les mouvements de capitaux. Il sait certainement qu'un candidat à l'élection présidentielle de 1995 défendait un tel projet.

M. Raymond Douyère. Il s'appelait Jospin !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Simplement, ce projet ne peut pas être mis en œuvre à l'échelle de la France ; il faudrait que ce soit à l'échelle de l'Europe. J'ai le sentiment que les progrès réalisés au Conseil de Luxembourg vers une plus grande cohésion de l'Union européenne pourront sans doute nous rapprocher de la décision qu'il souhaite.

Je dois lui dire, comme à M. Carraz qui s'est inquiété de la spéculation financière internationale, que la zone euro sera un lac de stabilité dans un océan de spéculation financière. Je tire en tout cas de vos propos la confirmation qu'il est important que nos entreprises trouvent dans un espace européen, pour l'instant de 350 millions d'habitants mais bientôt plus vaste, le moyen de développer leurs projets d'investissement sans être à la merci des mouvements de yo-yo du dollar ou des monnaies asiatiques.

A M. Marchand qui a parlé de développement durable, de fiscalité écologique, je voudrais dire qu'il est clair que le budget qui vous est présenté est précisément une étape vers le développement durable. Le comité interministériel d'aménagement du territoire auquel j'ai participé a poussé des idées qui lui sont chères – chères pas seulement à lui – en matière de schémas intermodaux sur le transport des personnes et des marchandises. Cette approche plus intégrée va, en effet, dans le sens de l'avenir et nous allons, tous ensemble, réfléchir à la fiscalité écologique durant l'année qui vient afin de prendre des mesures concrètes dans la prochaine loi de finances en évitant l'improvisation dans celle-ci.

M. Hoarau a parlé en des termes graves de l'outre-mer. Il a souligné à quel point la coupe de 40 millions de francs faite par le Sénat dans le budget de l'outre-mer marquait une sorte d'indifférence ou d'esprit dogmatique vis-à-vis de départements et de territoires qui sont chers au cœur de tous. S'agissant de la loi Pons, je voudrais le rassurer. Effectivement, il avait été un temps question de plafonner les avantages en pourcentage du revenu. Mais finalement, le compromis auquel est arrivée l'Assemblée nationale entre la moralisation, d'une part, et la promotion de l'emploi dans les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, est un bon point d'équilibre. L'emploi est à l'évidence une priorité et on pourra la développer dans les départements et territoires d'outre-mer en évitant que certains contribuables n'en tirent des avantages trop exceptionnels.

M. Méhaignerie a reproché la forme du dialogue avec le Gouvernement. Pourtant, j'ai le sentiment que tous les membres du Gouvernement sont attachés au dialogue républicain et la comparaison du cru actuel avec les crus de 1988-1993 est, de mon point de vue, respectable. S'il a des points précis à mentionner, je l'écouterai volontiers.

Ce qui est important, c'est ce qu'il a dit du fond : « Frein ou moteur de la croissance ? » Nous avons vu ce qu'avait donné le frein à la croissance en 1995. Une ponction très forte sur les ménages a brisé net l'élan de la consommation et la croissance ; et nous nous remettons seulement maintenant de ce coup de massue sur la demande intérieure. Le budget proposé, monsieur Méhaignerie,

a, au contraire, pour but de fortifier la croissance de la demande intérieure. Nous aurons l'occasion dans un an de vérifier ce pronostic. En tout cas, j'ai confiance.

M. Jean-Pierre Kucheida. Nous aussi !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous avez repris une très belle citation de Michel Rocard et du 10^e plan qui l'avait inspirée. Je regrette que vous n'y ayez pas songé plus souvent entre 1993 et 1997 période au cours de laquelle les prélèvements obligatoires ont connu une progression exceptionnelle et les dépenses ont continué à un rythme soutenu.

M. Jean-Yves Besselat. N'importe quoi !

M. Jean-Louis Idiart. M. Méhaignerie a la citation sélective !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Enfin, je dirai à M. de Courson que le Gouvernement n'a évidemment pas l'intention d'imposer les 35 heures pour tous.

M. Charles de Courson. Si !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Il feint de confondre la durée légale du travail et la durée effective du travail. Le Gouvernement veut développer une orientation vers la réduction de la durée du travail...

M. Jean-Yves Besselat. C'est une erreur !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... et mettre au point des incitations en la matière. Voilà tout !

M. Jean-Louis Idiart. Bien sûr !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Certaines entreprises l'ont déjà bien compris. Je suis sûr que d'autres le comprendront.

Moi, j'ai confiance dans les chefs d'entreprise français. Je suis sûr qu'avec pragmatisme ils étudieront les débouchés et les opportunités qui leur sont ouvertes et, sans faire allusion à Toyota dont M. Kucheida a parlé, je pense que les entreprises vont retrouver le chemin d'une croissance durable, car nous avons le potentiel d'une croissance de 3 % par an pendant de nombreuses années. Vous le verrez en la matière, la France est repartie de l'avant.

Quant au budget de 1999, nous aurons l'occasion d'en reparler dans un an ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La discussion générale est close.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1998, n° 508 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 528).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix neuf heures vingt-cinq).

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*
JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 17 décembre 1997

SCRUTIN (n° 76)

sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

Nombre de votants	564
Nombre de suffrages exprimés	530
Majorité absolue	266

Pour l'adoption	276
Contre	254

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (251) :

Pour : 248. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Pœuf**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux**, MM. Léo **Andy**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Baeumler**, Jean-Pierre **Balduyck**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Claude **Bartolone**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Jean-Pierre **Blazy**, Serge **Blisko**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Didier **Boulaud**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Mme Danièle **Bousquet**, MM. Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Mme Frédérique **Bredin**, M. Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, André **Capet**, Thierry **Carcenac**, Christophe **Caresche**, Mme Véronique **Carrion-Bastok**, MM. Laurent **Cathala**, Bernard **Cazeneuve**, Jean-Paul **Chanteguet**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevallier**, Didier **Chouat**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Michel **Dasseux**, Yves **Dauge**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Michel **Delebarre**, Jean **Delobel**, François **Deluga**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Claude **Desbons**, Michel **Destot**, Paul **Dhaille**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosière**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Raymond **Douyère**, Julien **Dray**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Jean-Louis **Dumont**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Yves **Durand**, Jean-Paul **Durieux**, Philippe **Duron**, Henri **Emmanuelli**, Claude **Evin**, Albert **Facon**, Mme Nicole **Feidt**, MM. Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Jacques **Floch**, Pierre **Forgues**, Raymond

Forni, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Christian **Franqueville**, Georges **Frêche**, Gérard **Fuchs**, Robert **Gaïa**, Yann **Galut**, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Jean **Gaubert**, Mmes Catherine **Génisson**, Dominique **Gillot**, MM. Jean **Glavany**, André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mmes Odette **Grzegorzulka**, Paulette **Guinchard-Kunstler**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heuclin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Claude **Jacquot**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdrion**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jack **Lang**, Mmes Jacqueline **Lazard**, Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, Jean-Yves **Le Déaut**, Jean-Yves **Le Drian**, Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Bruno **Le Roux**, Mme Raymonde **Le Texier**, M. Alain **Le Vern**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Michel **Lefait**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, René **Leroux**, Michel **Liebgott**, Mme Martine **Lignières-Cassou**, MM. Gérard **Lindeperg**, François **Loncle**, Bernard **Madrelle**, Martin **Malvy**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Jean-Paul **Mariot**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Daniel **Marsin**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Gilbert **Maurer**, Louis **Mermaz**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeau**, Jean **Michel**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Gilbert **Mitterrand**, Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Arnaud **Montebourg**, Henri **Nallet**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, François **Patriat**, Christian **Pail**, Vincent **Peillon**, Germain **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perin-Gaillard**, Nicole **Pery**, Annette **Peulvast-Bergeal**, Catherine **Picard**, MM. Paul **Quilès**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Alain **Rodet**, Marcel **Rogemont**, Bernard **Roman**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Bernard **Seux**, Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Michel **Tamaya**, Mmes Catherine **Tasca**, Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Pascal **Terrasse**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vauche**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Alain **Vidalies**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**.

Non-votant : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R.P.R. (139) :

Contre : 138. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Michèle **Alliot-Marie**, MM. René **André**, André **Angot**, Philippe **Auberger**, Pierre **Aubry**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mme Martine **Aurillac**, MM. Edouard **Balladur**, Jean **Bardet**, François **Baroin**,

Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Besselat**, Jean **Besson**, Franck **Borotra**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Louis de **Broissia**, Michel **Buil-lard**, Christian **Cabal**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Henry **Chabert**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Olivier de **Chazeaux**, François **Cornut-Gentille**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Jean-Louis **Debré**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Patrick **Del-natte**, Jean-Marie **Demange**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Patrick **Devedjian**, Eric **Doligé**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Marc **Dumoulin**, Jean-Pierre **Dupont**, Nicolas **Dupont-Aignan**, Christian **Estrosi**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, Jean-Michel **Ferrand**, François **Fillon**, Pierre **Frogier**, Yves **Fromion**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Hervé **Gaymard**, Jean-Pierre **Giran**, Michel **Giraud**, Jacques **Godfrain**, Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Guichon**, François **Guillaume**, Jean-Jacques **Guillet**, Gérard **Hamel**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Didier **Julia**, Alain **Juppé**, Jacques **Kossowski**, Jacques **Lafleur**, Robert **Lamy**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq**, Jacques **Limouzy**, Lionnel **Luca**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Franck **Marlin**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Jacques **Masdeu-Arus**, Pierre **Mazeaud**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Patrick **Ollier**, Mme Françoise de **Panafieu**, MM. Robert **Pandraud**, Jacques **Pélessard**, Dominique **Perben**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Jacques **Peyrat**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Bernard **Pons**, Robert **Poujade**, Didier **Quentin**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reit-zer**, Jean-Paul de **Rocca Serra**, Nicolas **Sarkozy**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Philippe **Séguin**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Uebers-chlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, François **Vannson**, Emile **Vernaudo**, Roland **Vuillaume** et Jean-Luc **Wars-mann**.

Groupe U.D.F. (112) :

Contre : 111. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Pierre **Albertini**, Mme Nicole **Ameline**, MM. François d' **Aubert**, Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Jacques **Barrot**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Dominique **Baudis**, François **Bayrou**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Roland **Blum**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Jean-Louis **Borloo**, Bernard **Bosson**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean **Briane**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Jean-François **Chossy**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, René **Couanau**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Deca-gny**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Laurent **Domi-nati**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Dominique **Dord**, Philippe **Douste-Blazy**, Renaud **Dutreil**, Charles **Ehr-mann**, Alain **Ferry**, Nicolas **Forissier**, Jean-Pierre **Fou-cher**, Claude **Gaillard**, Gilbert **Gantier**, Claude **Gati-gnol**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Claude **Goasguen**, François **Goulard**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hellier**, Michel **Herbillon**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Philippe **Houillon**,

Mmes Anne-Marie **Idrac**, Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Henry **Jean-Baptiste**, Jean-Jacques **Jégou**, Aimé **Kerguéris**, Christian **Kert**, Marc **Laffineur**, Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Claude **Lenoir**, Jean-Antoine **Leonetti**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Maurice **Leroy**, Roger **Lestas**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Christian **Martin**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Charles **Millon**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyne-Bressand**, Yves **Nicolin**, Arthur **Paccht**, Dominique **Paillé**, Paul **Patriarche**, Bernard **Perrut**, Henri **Plagnol**, Ladislas **Poniatowski**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Rey-mann**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, José **Rossi**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, François **Sauvadet**, Jean-Pierre **Sois-son**, Guy **Teissier**, Philippe **Vasseur**, Michel **Voisin**, Gérard **Voisin**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

Groupe communiste (36) :

Abstentions : 34. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, Alain **Clary**, Christian **Cuvilliez**, René **Dutin**, Daniel **Feurtet**, Mme Jacqueline **Fraysse**, MM. André **Gerin**, Pierre **Goldberg**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, François **Liberti**, Patrick **Malavieille**, Roger **Mei**, Ernest **Moutoussamy**, Bernard **Outin**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier**, Jean **Tar-dito**, Michel **Vaxès** et Jean **Vila**.

Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

Pour : 28. – M. André **Aschieri**, Mme Huguette **Bello**, MM. Pierre **Carassus**, Roland **Carraz**, Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Michel **Crépeau**, Jean-Pierre **Defon-taine**, Jacques **Desallangre**, Roger **Franzoni**, Elie **Ho-rau**, Claude **Hoarau**, Robert **Honde**, François **Huwart**, Guy **Lengagne**, Alfred **Marie-Jeanne**, Mme Gilberte **Marin-Moskovitz**, MM. Jean-Pierre **Michel**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Jacques **Rebillard**, Jean **Rigal**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Roger-Gérard **Schwartz-zenberg**, Michel **Suchod**, Alain **Tourret** et Aloyse **War-houver**.

Non-inscrits (5).

Contre : 5. – MM. Dominique **Caillaud**, Jean-Marie **Le Chevallier**, André **Thien Ah Koon**, Philippe de **Villiers** et Jean-Jacques **Weber**.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Roselyne **Bachelot-Narquin** et M. Hervé de **Charette**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Patrice **Carvalho**, et Félix **Leyzour**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».